

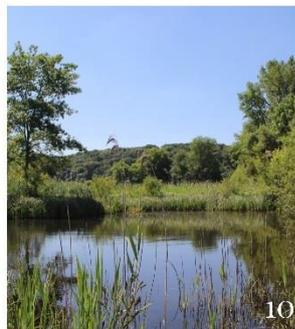


 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire

# PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL 2017-2021

*Agrée par l'Etat et la Région par arrêté du 29 mai 2017  
(article L.414-11 du Code de l'environnement)*

1



1. *Ophrys insectifera* © CEN Pays de la Loire
2. Tulipe sauvage © CPIE Loire-Anjou
3. Parcelle à Tulipe sauvage, Saint-Aubin-de-Luigné © CEN Pays de la Loire
4. Animation sur le site de Basse-Goulandière © CEN Pays de la Loire
5. RNR de Tessé © CEN Pays de la Loire
6. Angélique des estuaires © CEN Pays de la Loire
7. Belle argus © CEN Pays de la Loire
8. *Lathyrus pannonicus* © CEN Pays de la Loire
9. Rencontres des naturalistes et des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire  
2017 © CEN Pays de la Loire
10. RNR des Dureaux © CEN Pays de la Loire
11. Île Briand © D. Drouet
12. Coteau de Brière © CEN Pays de la Loire

Ce Plan d'actions quinquennal a été rédigé pour prétendre à l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels prévu à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement. Il est conçu en application de l'arrêté ministériel et du décret du 7 octobre 2011 et tient compte des dernières évolutions législatives apportées par loi du 8 août 2016.

Ce plan d'actions quinquennal a été soumis pour avis :

- Au Conseil scientifique du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le 4 octobre 2016 ;
- Au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Pays de la Loire, le 16 mars 2017 ;
- A la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, qui a rendu son avis le 3 février 2017.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le 8 décembre 2016.

## CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DU PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL

La procédure d'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels et d'élaboration du Plan d'actions quinquennal est prévue et détaillée dans un ensemble de textes de portée législative et réglementaire.

### **Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite loi Grenelle I)**

L'article 24 de la loi dite Grenelle I annonce une « *reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels* ».

### **Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II)**

L'article 129 de la loi dite Grenelle II a introduit à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement les dispositions ci-après :

- I. Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Conjointement, l'Etat et la Région, ou, pour la Corse, la collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les Conservatoires régionaux d'espaces naturels.*
- II. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels. Elle assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre des missions visées au I.*
- III. Un décret précise les modalités d'application de la présente section.*

### **Décret du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels**

Le décret du 7 octobre 2011 dispose que :

- Le Plan d'actions quinquennal fait partie intégrante de la demande d'agrément ;
- L'agrément vaut approbation du Plan d'actions quinquennal ;
- Le Plan d'actions quinquennal précise les conditions de réalisation du plan de gestion ;
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et au Président du Conseil régional un rapport annuel de ses activités au regard du PAQ ;
- Le Plan d'actions quinquennal doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément.

## **Arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels**

L'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 dispose que le Plan d'actions quinquennal :

- Détermine par priorités les projets que le Conservatoire se propose de mener à bien dans les cinq premières années de l'agrément ;
- Doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de l'environnement ;
- Indique les modalités de participation à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;
- Peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil régional ;
- Peut prévoir l'acquisition de zones humides avec les Agence de l'eau ;
- Prévoit la réalisation et la mise en œuvre des Plans de gestion sur les sites constitués d'ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion ;
- Doit être évalué par le Conseil scientifique du Conservatoire avant son terme. Cette évaluation et ce nouveau Plan d'actions quinquennal sont transmis au préfet pour la deuxième partie de l'agrément de 10 ans ;
- Cette évaluation du premier Plan d'actions quinquennal et le projet de deuxième Plan d'actions quinquennal font l'objet d'un avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur demande du préfet. Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;
- Le deuxième Plan d'actions quinquennal fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- A défaut l'agrément est retiré sur décision motivée.

## **Loi du 8 août 2016 portant reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

L'article 84 de la loi du 8 août 2016 a ajouté au premier alinéa de l'article L. 414-11 du Code de l'environnement, relatif aux missions des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, la mention suivante : « *Ils mènent également des missions d'expertises locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel* ».

NB : Les éléments réglementaires donnés ici sont présentés en l'état actuel du droit. La loi du 8 août 2016 ayant modifié l'article L. 414-11 du Code de l'environnement relatif à l'agrément des Conservatoires d'espaces naturels, il est probable que de nouvelles dispositions réglementaires modifieront l'arrêté ministériel et le décret du 7 octobre 2011.

*Le Conservatoire d'espaces naturels des  
Pays de la Loire en dates*

**Juin 2012 - décembre 2014 : Mission de préfiguration**  
animée par la FCEN

**17 décembre 2014 : Assemblée générale constitutive** du  
CEN Pays de la Loire à Saint-Georges-sur-Loire  
(déclaration en préfecture de Loire-Atlantique le 7 janvier  
2015 et parution au Journal officiel de la République  
française le 17 janvier 2015). **Pierre DUCHEMIN** et  
**Christophe DOUGE** élus co-présidents

**28 mars 2015 : Adhésion du CEN Pays de la Loire à la FCEN**

**1<sup>er</sup> avril 2015 : Assemblée générale extraordinaire de  
fusion-dissolution** du CEN Sarthe et du CORELA au sein du  
CEN Pays de la Loire, aux Ponts-de-Cé. **Loïc BIDAULT** élu  
président

**6 mai 2015 : lancement officiel du CEN Pays de la Loire,**  
en présence de Henri-Michel COMET, Préfet de région, et  
de Sophie BRINGUY, Vice-présidente du Conseil régional.  
Ratification de la Charte des CEN.

**18 septembre 2015 : Désignation des membres du  
Conseil scientifique** du CEN Pays de la Loire

**30 septembre 2015 : signature de l'acte de transfert des  
propriétés** du CEN Sarthe au CEN Pays de la Loire, chez  
Maître Relange, notaire à Beaumont-sur-Sarthe. Première  
acquisition d'une parcelle par le CEN Pays de la Loire, à  
Ségrie (Sarthe)

**13 janvier 2016 : première réunion du Conseil  
scientifique.** Arnaud de LAJARTRE élu président, Jean  
SECONDI vice-président.



## ***Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire en chiffres***

**82 membres actifs**, dont 36 Communes, 2 intercommunalités, 28 associations, 16 particuliers.

**23 membres élus au Conseil d'administration**

**24 membres désignés au Conseil scientifique**

**15 salariés**, dont 12 permanents

**848 838 €** de budget annuel en 2015

**12 sites sous maîtrise foncière et d'usage (98 hectares, dont 37 hectares en propriété)** dont 4 Réserves naturelles régionales et 3 sites en cours de labellisation en Espaces naturels sensibles de la Sarthe

**4 sites avec accompagnement des collectivités ou du Ministère de la Défense** pour mise en œuvre d'une gestion patrimoniale

**3 sites faisant l'objet d'une animation Natura 2000 et MAEC**, dont le site de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (plus de 17 000 hectares, 260 agriculteurs)

**27 sites faisant l'objet d'une expertise régulière par le CEN**, principalement des sites abritant des colonies de reproduction de Chiroptères

**25 annexes fluviales à restaurer dans le Cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes**

**2 Plans nationaux d'action déclinés en Pays de la Loire**, sur le Sonneur à ventre jaune et les papillons *Maculinea*

**Plus de 100 000 données** rassemblées dans la base de données SICEN



### Les enjeux du Plan d'actions quinquennal

Pour le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, de création récente, au-delà de la seule procédure d'agrément au titre de l'article L. 414-11 du Code de l'environnement, le Plans d'actions quinquennal a vocation à répondre à plusieurs enjeux propres au Conservatoire, notamment :

- **Prendre en compte les acteurs, initiatives, politiques existants** en matière d'espaces naturels et de biodiversité en Pays de la Loire et adapter les objectifs et les modes opératoires du Conservatoire **afin d'en être complémentaire** : dans la mise en œuvre des objectifs opérationnels du Plans d'actions quinquennal, le Conservatoire doit veiller autant que possible à ce que les actions qu'il porte concourent, ou a minima soient compatibles, avec les différentes politiques publiques en matière d'espaces naturels et de biodiversité. De même, le Conservatoire s'assurera de la bonne implication des acteurs et partenaires dans la mise en œuvre des actions qu'il porte, notamment en développant des actions qui apportent une plus-value, ou un renforcement/une démultiplication des actions pilotées par ses partenaires, associatifs notamment. Il a un rôle d'animation et de coordination des acteurs en matière de gestion des espaces naturels.
- **Développer et renforcer son action à l'échelle régionale, dans une logique de « solidarité territoriale »** : le Conservatoire étant de création récente, son activité repose aujourd'hui principalement sur la poursuite ou le développement d'actions nouvelles à partir des sites et territoires où il bénéficie d'une légitimité historique, issue du Conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe ou Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents : la Sarthe et la vallée de la Loire. La mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal doit viser le développement de l'action du Conservatoire à l'échelle régionale, notamment dans les territoires qui aujourd'hui ne bénéficient pas, ou peu, d'une intervention du Conservatoire. Le développement de l'action du Conservatoire ne doit pas viser une intervention sur les seuls territoires emblématiques, mais de manière générale sur l'ensemble des sites et milieux naturels à enjeux des Pays de la Loire. Ce développement du Conservatoire à l'échelle régionale, comme l'ensemble de l'activité du Conservatoire, est fait en concertation et en bonne complémentarité de l'action des acteurs publics et associatifs déjà impliqués.
- **Adapter les moyens, les approches et les outils** : dans la mise en œuvre des objectifs opérationnels du Plan d'actions quinquennal, le Conservatoire aura recours, en fonction des contextes locaux, partenariaux, historiques, politiques à divers moyens d'intervention : préservation et gestion de sites naturels par la maîtrise foncière et d'usage ; accompagnement, animation et appui auprès des acteurs (notamment les Collectivités territoriales) pour favoriser la prise en compte du patrimoine naturel et de la trame verte et bleue ; mise en réseau des acteurs, notamment les gestionnaires d'espace naturels. Ces modes d'intervention sont très complémentaires entre eux, et ont été identifiés dès la mission de préfiguration du Conservatoire. Ils demeurent pertinents pour mettre en œuvre ce Plan d'actions quinquennal.

- **Positionner le Conservatoire comme un acteur incontournable de la gestion des milieux naturels en Pays de la Loire** : la mise en œuvre de ce premier Plan d'actions quinquennal doit permettre au Conservatoire d'être pleinement reconnu comme un acteur majeur en matière de préservation et de gestion du patrimoine naturel en Pays de la Loire. Cette reconnaissance reposera principalement sur le niveau et la qualité de mise en œuvre effective des objectifs identifiés dans le Plan d'actions quinquennal du Conservatoire : efficacité et efficience de l'action du Conservatoire ; qualité des résultats ; satisfaction des partenaires institutionnels, financiers, techniques ; compétence technique et rigueur de l'équipe salariée ; opérationnalité des outils (SIG, base de données...) ... Elle suppose aussi une politique de communication, de promotion et de sensibilisation efficace pour relayer l'action du Conservatoire auprès des différents publics.

### Processus d'élaboration du Plan d'actions quinquennal

Le Plan d'actions quinquennal est élaboré de manière concertée, en impliquant à la fois le Conseil d'administration (lequel rassemble les principaux partenaires institutionnels et techniques du Conservatoire), le Conseil scientifique et l'équipe salariée du Conservatoire.

Le Plan d'actions quinquennal n'est pas bâti *ex-nihilo* : il s'inspire largement du Document d'Orientations stratégiques, adopté par l'Assemblée générale constitutive du 17 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire de fusion le 1<sup>er</sup> avril 2015. Il tient compte aussi des principales orientations prises par le Conseil d'administration depuis son installation, notamment le Cadre d'intervention en matière de maîtrise foncière et d'usage, adopté le 18 septembre 2015.

Un processus de concertation a été mis en œuvre pour inspirer et accompagner la rédaction du Plan d'actions quinquennal, dont les principaux éléments sont détaillés ci-après :

- **2 mars 2016** : le **Bureau décide de lancer l'élaboration du Plan d'actions quinquennal** et détermine le calendrier et la méthode de la démarche.
- **30 mars 2016** : organisation d'un **Séminaire commun entre administrateurs et salariés** afin de rassembler les attentes et les propositions en matière d'élaboration du Plan d'actions quinquennal, autour de quatre ateliers thématiques portant sur les thématiques ci-après : Connaissance, animation et participation aux dynamiques de réseau, préservation et gestion de sites naturels, accompagnement des territoires et mise en œuvre des politiques publiques. Présentation de la démarche d'agrément.
- **20 juin 2016** : présentation de la démarche au **Conseil scientifique**.
- **21 juin 2016** : présentation d'un **projet de « canevas » de Plan d'actions quinquennal** au **Conseil d'administration**.
- **Été 2016** : les membres du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et l'équipe salariée sont invités à réagir sur le **projet de « canevas » de Plan d'actions quinquennal**.
- **12 septembre 2016** : présentation d'une **première version de Plan d'actions quinquennal** à l'**équipe salariée** du Conservatoire : échanges et débat.
- **13 septembre 2016** : présentation d'une **première version de Plan d'actions quinquennal**, tenant compte des propositions de l'équipe salariée, au **Bureau** : échanges et débat.
- **27 septembre 2016** : arrêt d'une première version de Plan d'actions quinquennal par le **Conseil d'administration**.

- **4 octobre 2016** : présentation de cette première version au **Conseil scientifique** : échanges et débat.
- **10 et 11 octobre 2016** : présentation de cette première version devant les services de la DREAL et du Conseil régional : échanges et débat.
- **28 novembre 2016** : présentation d'une version consolidée en **Bureau**, s'appuyant sur les différentes consultations menées depuis le 13 septembre 2016.
- **30 novembre 2016** : présentation d'une version consolidée aux services de la **DREAL et du Conseil régional des Pays de la Loire**, ainsi que des services de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- **2 décembre 2016** : présentation et échange avec Laurent Gérault, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire.
- **8 décembre 2016** : **approbation du Plan d'actions quinquennal par le Conseil d'administration** du Conservatoire.

### Organisation et architecture du Plan d'actions quinquennal

Le Plan d'actions quinquennal est construit en suivant l'architecture proposée dans la note technique de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels du 26 octobre 2011. Il s'articule donc autour de trois axes structurants identifiés dans ladite note, auquel on a ajouté un axe « Animer les territoires », en application des dispositions législatives récentes<sup>1</sup>.

- Axe structurant 1 : Connaître, préserver, gérer, valoriser
- Axe structurant 2 : Animer les territoires
- Axe structurant 3 : Accompagner les politiques publiques
- Axe structurant 4 : Animer & participer aux dynamiques de réseau.
- Une partie supplémentaire portant sur la gouvernance et les moyens dédiés au fonctionnement du Conservatoire.

Pour chacun de ces axes structurants, sont identifiés :

- Des **objectifs opérationnels** : il s'agit des objectifs déterminés pour la période 2017-2022 pour chacun des axes structurants. Des **indicateurs** sont associés à chacun des objectifs opérationnels. Des **partenaires pressentis** peuvent aussi être identifiés, de manière non exhaustive.
- Des **orientations d'actions** : il s'agit de propositions d'actions susceptibles de concourir directement à la satisfaction des objectifs opérationnels. Une **priorisation des propositions d'actions** est établie.

Les indicateurs sont principalement quantitatifs. Ils visent à faciliter et objectiver l'évaluation du Plan d'actions quinquennal quand ce dernier sera arrivé à son terme.

La priorisation des objectifs opérationnels est faite selon la clef ci-après :

- Les **objectifs opérationnels prioritaires (P1)** sont les objectifs qui fondent l'intervention du Conservatoire, qu'il importe de satisfaire pendant la période de mise en œuvre du Plan

---

<sup>1</sup> Loi portant reconquête de la biodiversité et des paysages

d'actions quinquennal et autour desquels doit être concentrée prioritairement l'activité du Conservatoire.

- Les **autres objectifs opérationnels** (P2) sont les objectifs utiles mais non prioritaires, que le Conservatoire doit rechercher à satisfaire, en complémentarité de son activité principale qui vise à répondre aux objectifs prioritaires et en fonction des moyens qu'il pourra mobiliser et des partenariats qu'il pourra développer.

**AXE STRUCTURANT 1 : CONNAITRE, PROTEGER,  
GERER ET VALORISER**



### Eléments d'état des lieux en 2016

Parmi de nombreux autres acteurs régionaux, notamment associatifs, le Conservatoire participe à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel des Pays de la Loire.

Cette implication prend différentes formes et est menée à différentes échelles (sites gérés, sites ou territoires « de projets », échelle régionale) :

- **Mise en œuvre d'opérations de suivis** (habitats, faune, flore, paramètres abiotiques) **sur les sites gérés par le Conservatoire** (12), notamment les sites labellisés en Réserve naturelle régionale (4) ou dans une moindre mesure en Espace naturel sensible (3) : suivis phytosociologiques, Flore, Chiroptères, Reptiles et Amphibiens, Rhopalocères, Odonates notamment.
- **Acquisition de données et connaissances, à l'échelle de sites ou de territoires, dans le cadre de projets portés ou animés par le Conservatoire :**
  - Acquisition de connaissances sur le Sonneur à ventre jaune ou les *Maculinea* dans le cadre de l'animation des déclinaisons régionales des Plans nationaux d'actions relatifs à ces deux espèces ou groupes d'espèces : prospections dans des zones de présence potentielle, dénombrements, suivis de la reproduction dans des stations remarquables, étude génétique de la population de Sonneur à ventre jaune...
  - Acquisition de connaissances sur les habitats, la faune et la flore des annexes fluviales de la Loire, dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes : rassemblement de données à des fins de réalisation d'une étude dite « chapeau », inventaires avant travaux, suivi des populations de Gomphes *Gomphus sp.* du Louet, développement d'un programme de recherche R/TEMUS sur la sédimentologie, l'écologie et la sociologie en lien avec la restauration du lit mineur de la Loire...
  - Acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé : cartographie des habitats d'intérêt communautaire, étude sur les prairies et maigres de fauche...
  - Acquisition de connaissances sur les sites ou territoires où le Conservatoire assure un accompagnement des Collectivités territoriales ou du Ministère de la Défense, notamment dans le cadre d'élaboration de documents de gestion : états initiaux...
- **Acquisition de connaissances dans le cadre d'études et de suivis particuliers portés par le CEN :**
  - Suivis de colonies de Chiroptères en Sarthe ou en vallée de la Loire (27 sites régulièrement suivis<sup>2</sup>).
  - Etudes sur la migration des Chiroptères autour de l'axe Loire.

---

<sup>2</sup> Sites classés en 3<sup>ème</sup> catégorie selon la nomenclature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

- **Participation à des programmes d'études multi-partenariaux à l'échelle régionale** (voire au-delà) portés par le Conservatoire ou ses partenaires :
  - o Expérimentation de protocoles et de suivis indicateurs LIGERO en Pays de la Loire.
  - o Acquisition de connaissances sur la localisation des tourbières et bas-marais tourbeux des Pays de la Loire, dans le cadre de la construction d'un programme régional d'actions sur les tourbières.
  - o Mise à disposition de données pour des Atlas (flore de Maine-et-Loire, Amphibiens et Reptiles des Pays de la Loire...) ou stratégies publiques.
- **Gestion et administration de données**, notamment sous forme de SIG et de la base de données SICEN (100 000 données).
- Animation du volet « biodiversité » du **portail de données Etat/Région GEOPAL** et mise à disposition de données sur la plate-forme GEOPAL.
- **Organisation de formations naturalistes**, notamment à destination des étudiants des Lycées agricoles de Sées et Rouillon, de la MFR de la Ferté-Bernard...

### Orientations stratégiques 2017-2021

Le rôle du Conservatoire en matière d'amélioration des connaissances sur la biodiversité et les espaces naturels doit être envisagé à plusieurs échelles :

- **A l'échelle des sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire** : il s'agit de poursuivre l'acquisition de données (habitats, faune, flore) sur les sites naturels, en veillant à consolider et améliorer la robustesse des suivis mis en œuvre, afin de faciliter les comparaisons inter-annuelles et l'évaluation de la gestion des sites.
- **A l'échelle des sites ou territoires faisant l'objet d'une intervention du Conservatoire dans le cadre de projets de territoire**, où l'acquisition de connaissances doit permettre de calibrer, dimensionner et orienter les actions à mettre en œuvre et d'évaluer les résultats des opérations réalisées dans le cadre des différents programmes (Contrat pour la Loire et ses annexes, Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et de ses annexes, accompagnement à la mise en œuvre de plans de gestion ou de programmes de gestion/restauration dans les territoires...)
- **A l'échelle régionale, en concentrant l'implication du Conservatoire sur des actions qui apportent une plus-value** par rapport à celles des partenaires (Conservatoire botanique national de Brest, LPO Pays de la Loire, Union régionale des CPIE, GRETIA...) :
  - o acquisition de connaissances sur certains grands types de milieux (tourbières, pelouses et landes sèches...);
  - o acquisition de connaissances sur les modes de gestion des milieux naturels (méthodologie d'élaboration des plans et notice de gestion, de suivi des sites...);
  - o acquisition de connaissances sur les fonctionnalités des écosystèmes (résilience face aux changements climatiques et perturbations, connectivité, naturalité...);
  - o structuration et émergence de réseaux de bénévoles sur des groupes taxonomiques « orphelins »;
  - o participation (plutôt que pilotage) aux travaux d'élaboration d'atlas, listes rouges, listes d'espèces prioritaires...

Il y a par ailleurs un enjeu à poursuivre et améliorer la **gestion et l'organisation des données** collectées par le Conservatoire, à les **valoriser et à assurer leur diffusion** aux partenaires et dans les portails de données publics (INPN et GEOPAL notamment).

La mission du Conservatoire en matière d'amélioration des connaissances et de l'expertise sur les milieux naturels et la biodiversité en Pays de la Loire suppose enfin de **mobiliser l'expertise du Conservatoire** (Conseil scientifique, équipe salariée...), **mais aussi de ses partenaires** (Conservatoire botanique national de Brest, LPO Pays de la Loire, Union régionale des CPIE, GRETIA...).

### **Objectifs opérationnels et orientations d'actions (2017-2021)**

Dix objectifs opérationnels sont définis ci-après :

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires pressentis	Niveau de priorité <sup>3</sup>
IC1	Acquérir des données et suivre la faune, la flore et les habitats sur le réseau de sites gérés et suivis	Mettre en œuvre des suivis naturalistes et scientifiques sur les sites protégés et gérés ou simplement suivis par le Conservatoire, en fonction des financements mobilisables et à l'aide d'outils ou de méthodes adaptés, notamment sur les sites labellisés en Réserve naturelle régionale	Nombre et typologie des suivis réalisés sur les sites gérés par le Conservatoire (habitats, espèces, facteurs abiotiques)	CBNB, GRECIA, LPO, CPIE...	P1
IC1bis	Accroître les connaissances en matière de géologie et de patrimoine géologique	Améliorer la connaissance du patrimoine géologique sur les sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire et plus généralement sur les territoires faisant l'objet d'une implication du Conservatoire.	Nombre et typologie des études et démarches mise en œuvre en matière d'amélioration des connaissances sur la géologie et le patrimoine géologique	Museums d'histoire naturelle de la région, Universités, DREAL...	P2
IC2	Rassembler les données et résultats des suivis et études à l'aide d'outils adaptés	Alimenter, animer et gérer les bases de données avec les outils et méthodes adaptés (SICEN, SIG)	Nombre de données dans la base de données SICEN, Présence d'un SIG		P1
IC3	Diffuser les données, notamment auprès de l'INPN et des réseaux naturalistes	Formaliser et adopter une stratégie en matière de diffusion des données brutes ou élaborées produites par le Conservatoire, en lien avec le Conseil scientifique et en tenant compte des obligations réglementaires liées à l'agrément et à la Directive INSPIRE Signer une convention de partenariat avec le MNHN et transmettre les données brutes et élaborées à l'INPN Signer des conventions de mise à disposition de données avec les partenaires naturalistes des Pays de la Loire Valoriser les données sous forme de données élaborées mises en ligne sur GEOPAL/SINP ou autre portail de valorisation des données Assurer un porter-à-connaissance sur la biodiversité et les enjeux de conservation auprès des acteurs locaux (notamment les collectivités territoriales, en particulier celles adhérant au	Existence d'une stratégie de diffusion des données du Conservatoire Nombre de conventions signées, Nombre de données transmises aux différents partenaires Nombre de données mises en ligne sur GEOPAL/SINP Nombre de données ou synthèses de données transmises aux acteurs locaux	MNHN, CBNB, GRECIA, LPO, CPIE...	P1

<sup>3</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

		Conservatoire), à partir des données rassemblées par le Conservatoire			
<b>IC4</b>	<b>Valoriser directement et/ou contribuer à la valorisation des connaissances naturalistes acquises</b>	<p>Participer aux dynamiques de construction d'atlas, listes rouges, et autres référentiels</p> <p>Contribuer à la mise à jour des ZNIEFF et autres zonages d'inventaire</p> <p>Contribuer à la mise à jour des DOCOB, FSD et cartographies d'habitats sur les sites Natura 2000, notamment ceux faisant l'objet d'une animation par le Conservatoire</p> <p>Valoriser les résultats et données sous forme d'articles dans des revues naturalistes, scientifiques ou techniques</p> <p>Sensibiliser les différents publics à la reconnaissance et à la détermination des espèces appartenant à des groupes taxonomiques pour lesquels le Conservatoire dispose d'une expertise en interne forte</p> <p>Viser l'obtention de l'agrément pour les organismes de formation prévu à l'article L. 6351-1 du Code du travail</p>	<p>Nombre de contribution à des Atlas, listes rouges et autres ouvrages de référence</p> <p>Nombre d'articles parus dans des revues scientifiques, techniques ou naturalistes</p> <p>Nombre de formations dispensées</p> <p>Obtention de l'agrément « organisme de formation »</p>	MNHN, CBNB, GRECIA, LPO, CPIE...	<b>P1</b>
<b>IC4bis</b>	<b>Animer au niveau régional, pour le compte de l'Etat et de la Région, la mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition et de mise à disposition de la connaissance et des données</b>	<p>Participer à des réflexions et travaux régionaux visant à identifier les problématiques existantes en matière de gestion d'espaces naturels et de biodiversité en Pays de la Loire susceptibles de générer des besoins d'acquisition de connaissances.</p> <p>Identifier avec les partenaires la contribution possible des différents acteurs à l'acquisition de ces connaissances</p> <p>S'impliquer activement dans les réflexions et l'animation des plate-formes et dispositifs de référencement ou de collecte des données, comme la plate-forme GEOPAL ou le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).</p>	<p>Nature et nombre de participations à des démarches concertées visant l'acquisition de connaissances nouvelles</p> <p>Nature et nombre de participations sur des actions visant l'organisation et la mise en œuvre des plate-formes ou dispositifs régionaux : GEOPAL, SINP...</p>	Région, DREAL, CBNB, LPO, FRC, CPIE/URCPIE...	<b>P1</b>
<b>IC5</b>	<b>Susciter l'émergence et la structuration de réseaux de bénévoles sur des groupes taxonomiques et/ou des territoires peu traités par les partenaires naturalistes en Pays de la Loire</b>	<p>Initier une dynamique en matière d'amélioration des connaissances ou d'acquisition de données, par exemple sur la Malacologie, voire sur d'autres groupes taxonomiques</p> <p>Initier une dynamique en matière d'amélioration des connaissances ou d'acquisition de données sur des territoires insuffisamment connus ou sous-prospectés</p>	<p>Nombre et nature des actions développées autour des Mollusques</p>	MNHN, CBNB, GRECIA, LPO, CPIE...	<b>P2</b>

<b>IC6</b>	<b>Mobiliser l'expertise et les connaissances naturalistes et techniques des salariés comme des partenaires du Conservatoire</b>	Animer le Conseil scientifique du Conservatoire Impliquer les partenaires naturalistes dans les différents projets - solliciter leur expertise Valoriser les connaissances des salariés au moyen de formations naturalistes ou techniques à destination des différents publics	Nombre de réunions du Conseil scientifique Nombre et nature des projets mobilisant une expertise externe et montant des prestations confiées aux partenaires naturalistes	CBNB, GRETIA, LPO, CPIE...	<b>P2</b>
<b>IC7</b>	<b>Mesurer, suivre et évaluer les effets et résultats des projets que le Conservatoire anime et porte (hors sites gérés)</b>	Mesurer, suivre et évaluer les effets et résultats des travaux et actions mis en œuvre dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes Mesurer, suivre et évaluer les effets et résultats de la mise en œuvre des MAEC et Contrats nature animés par le Conservatoire Mesurer, suivre et évaluer les effets et résultats des autres projets portés par le Conservatoire	Nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation Nombre et nature des suivis ou études mis en œuvre à des fins d'évaluation des projets	CBNB, GRETIA, LPO, CPIE...	<b>P2</b>
<b>IC8</b>	<b>Accompagner et faire émerger des projets à l'interface de la recherche, de la gestion des espaces et de la conservation de la biodiversité</b>	Accompagner, développer et faire émerger des projets à l'interface de la recherche, de la gestion et de la conservation de la biodiversité, s'appuyant notamment sur les sites gérés par le Conservatoire mais aussi sur les autres sites protégés des Pays de la Loire. Participer à la collecte de données pour des projets de recherche régionaux ou nationaux	Nombre de projets de recherche en matière de gestion des espaces naturels et de conservation de la biodiversité accompagnés, développés ou faisant l'objet d'une contribution du Conservatoire	Centre Beautour pour la biodiversité, MNHN, Universités, CNRS, laboratoires locaux et autres organismes de recherche	<b>P2</b>

Tableau I : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'objectif « Connaître : acquérir, diffuser, exploiter, valoriser les connaissances »

## PRESERVER : DEVELOPPER UN RESEAU COHERENT DE SITES NATURELS PRESERVES A L'ECHELLE REGIONALE

### Eléments d'état des lieux en 2016

Parmi de nombreux autres acteurs régionaux, associatifs (LPO, Fondation des habitats, Bretagne vivante...) ou publics (Départements, Conservatoire du littoral...), le Conservatoire préserve (au moyen de la maîtrise foncière et d'usage) et gère des espaces naturels remarquables des Pays de la Loire.

En 2016, il est ainsi le gestionnaire principal de 12 sites naturels (tableau II, carte A), représentant une surface de 92 hectares environ, dont près de 40 hectares en propriété propre. Ces sites sont principalement situés dans le département de la Sarthe, puisqu'ils sont issus du réseau de sites gérés historiquement par le Conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe. Toutefois, en 2016, le Conservatoire s'est rendu propriétaire d'un premier site dans le Maine-et-Loire et devrait être prochainement mobilisé pour divers projets d'acquisition ou de conventionnement, notamment dans les Marais du Mès (site des Faillies brières), de Brière et de Boulaie, voire du Marais poitevin.

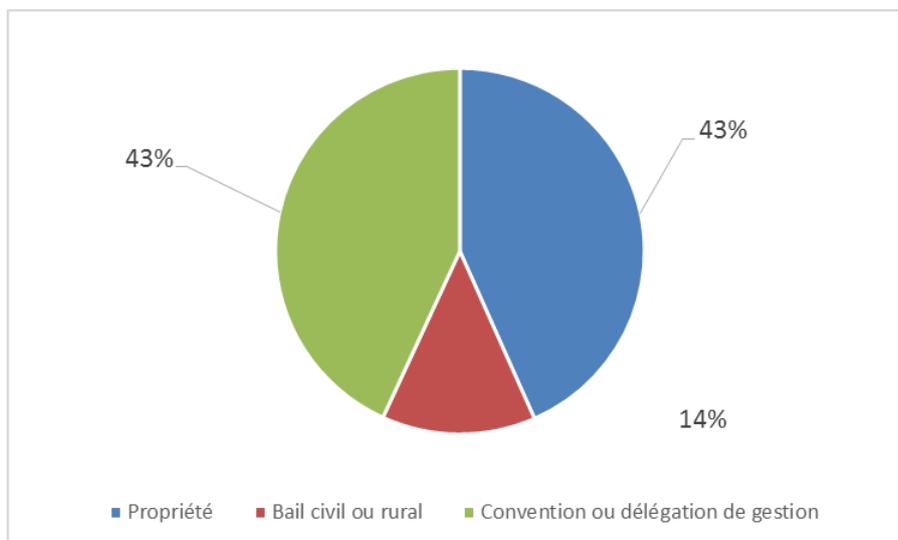
Nom du site	Département	Surface totale (en ha)	Type de milieu naturel
<b>Sites à Sonneur à ventre jaune</b>	Sarthe	0,150	Ecosystèmes aquatiques
<b>Réserve naturelle régionale des Prairies et roselière des Dureaux</b>	Sarthe	7,65	Ecosystèmes alluviaux
<b>Réserve naturelle régionale des Coteau et plateau de Tessé</b>	Sarthe	5,57	Pelouses sèches
<b>Vallée des Cartes</b>	Sarthe	17,56	Tourbières et marais
<b>Prés de la Conraie</b>	Sarthe	3,28	Ecosystèmes alluviaux
<b>Réserve naturelle régionale des Coteau et prairies des Caforts</b>	Sarthe	3,20	Milieus variés
<b>Prairies de Bel Air / les Essarts</b>	Sarthe	7,94	Landes, fruticées et prairies
<b>Colline du Rocher</b>	Sarthe	4,95	Pelouses sèches
<b>Coteau de Brière</b>	Sarthe	1,31	Pelouses sèches
<b>Réserve naturelle régionale du Bas-marais tourbeux de la Basse Goulandière</b>	Sarthe	35,88	Tourbières et marais
<b>Prairie de la Fiche Paillère</b>	Sarthe	1,57	Landes, fruticées et prairies
<b>Station à Tulipe sauvage des Mortiers</b>	Maine-et-Loire	2,61	Landes, fruticées et prairies
<b>Total</b>		<b>91,69</b>	

**Tableau II : Liste des sites préservés et gérés par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire<sup>4</sup>**

La répartition des terrains préservés et gérés par le Conservatoire selon le statut de la maîtrise foncière et d'usage est présentée en figure 1. Les terrains sous maîtrise foncière du Conservatoire représentent 43% de la surface gérée. Les terrains faisant l'objet d'une convention ou d'une délégation de gestion constituent 43% de la surface (principalement le site de la Réserve naturelle régionale de la Basse-

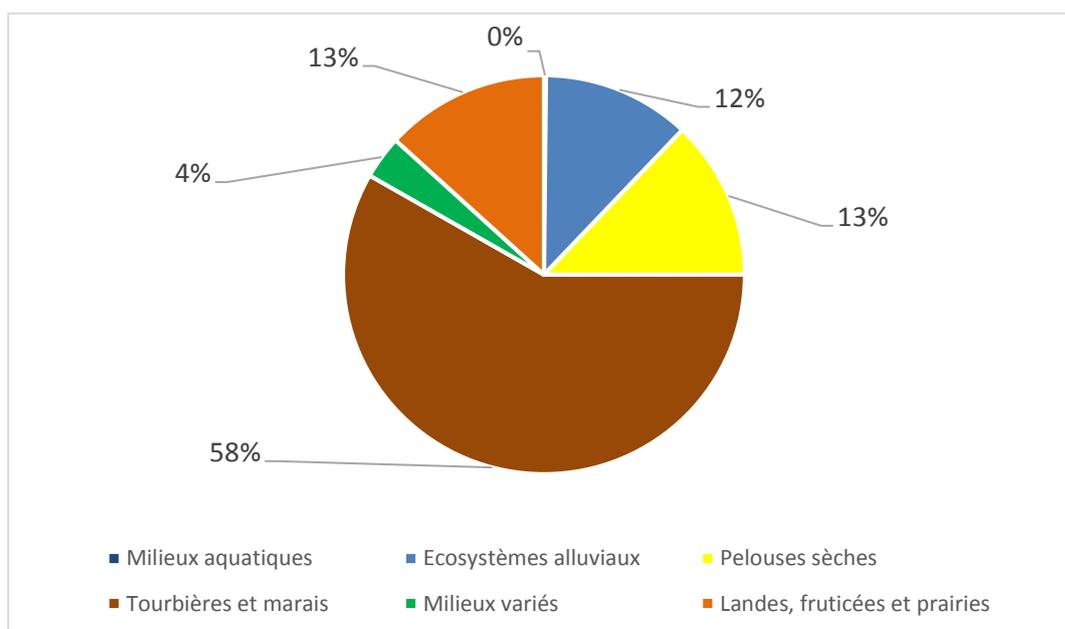
<sup>4</sup> Sites classés en 1<sup>ère</sup> catégorie selon la nomenclature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Goulandière), et ceux concernés par des baux ruraux ou civils au bénéfice du Conservatoire représentent 14% de la surface gérée par le Conservatoire.



**Figure 1 : Répartition des terrains gérés par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire selon le statut de la maîtrise foncière et d'usage**

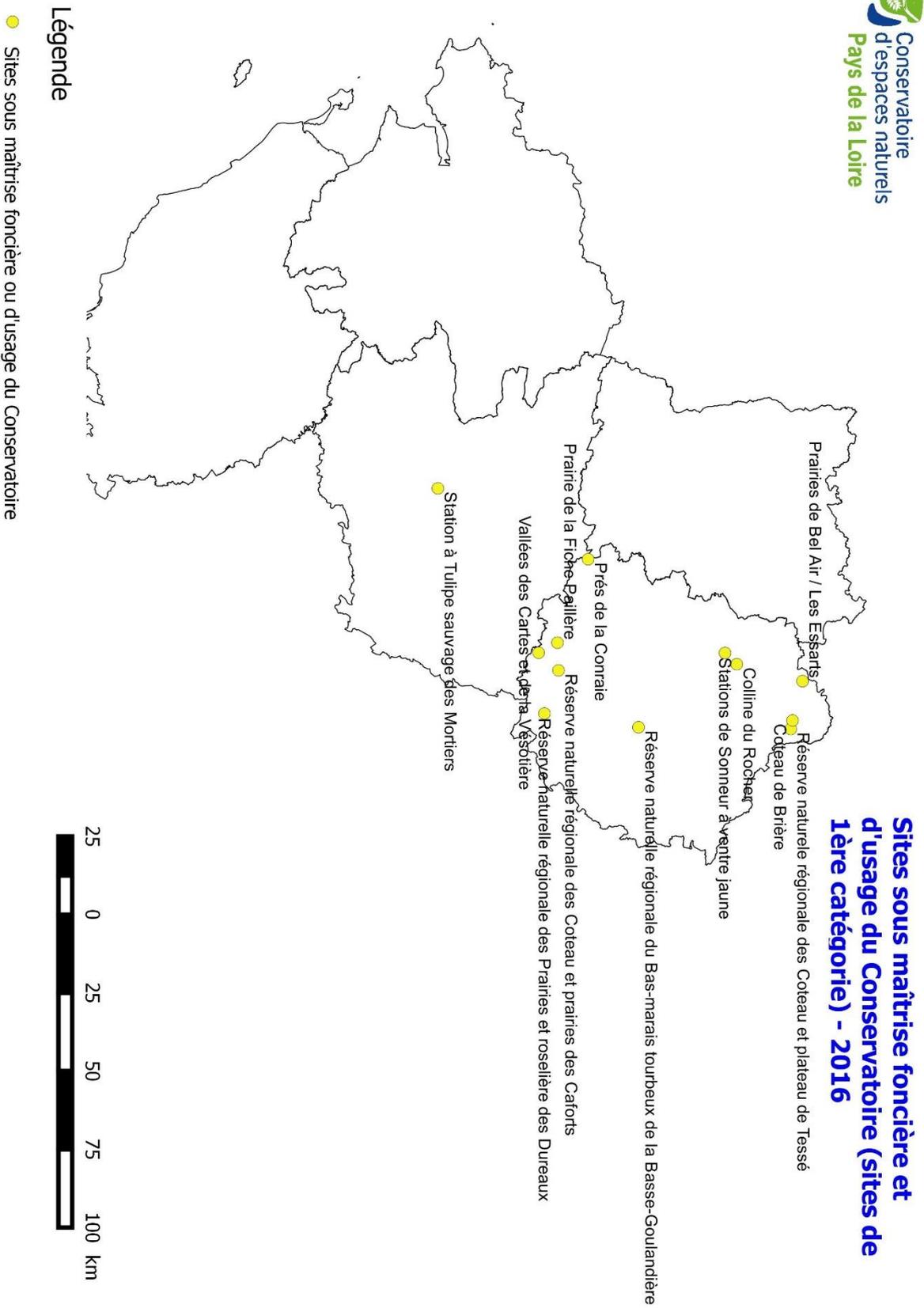
Ces sites constituent une palette partiellement représentative des milieux naturels patrimoniaux des Pays de la Loire (figure 2). On constate toutefois que les marais salés ou saumâtres et de manière générale les habitats naturels du littoral ou bien encore les bois et forêts, ne sont pas représentés. De même, il n'y a pas de site protégé par le Conservatoire au titre du patrimoine géologique. A l'inverse, d'autres milieux naturels sont mieux représentés, comme les tourbières et bas-marais ou les écosystèmes alluviaux. Ces résultats sont toutefois à pondérer par le petit nombre et la faible surface des sites concernés.



**Figure 2 : Répartition des terrains gérés par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire par grands types de milieux naturels**

Quatre des sites préservés et gérés par le Conservatoire font l'objet d'un classement en Réserve naturelle régionale, pour une surface de 58 hectares environ. Trois autres sites font l'objet d'une labellisation en Espaces naturels sensibles par le Département de la Sarthe, pour une surface de 22 hectares environ.

La mission du Conservatoire en matière de protection des sites naturels par la maîtrise foncière et d'usage fait l'objet d'une forte attente des partenaires, associatifs et collectivités notamment. A cet égard, le Conseil d'administration s'est doté d'un Cadre d'intervention du Conservatoire par la maîtrise foncière et d'usage.



Carte 1 : Sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire (sites classés en 1<sup>ère</sup> catégorie)

## Orientations stratégiques 2017-2021

L'intervention du Conservatoire par la maîtrise foncière et d'usage sur les sites naturels des Pays de la Loire vise à :

- Placer sous la protection du Conservatoire des espaces naturels soumis à des pressions et menaces: prairies susceptibles d'être mises en culture, coteaux secs exposés à la déprise agricole...
- Mettre en œuvre sur les sites sous maîtrise foncière et d'usage des travaux de restauration, d'amélioration ou d'entretien du patrimoine naturel, assurant la conservation et la restauration des fonctionnalités écologiques des sites : restauration d'ouvrages hydrauliques, reconversion de peupleraies en prairies, restauration de coteaux calcaires...
- Constituer un réseau régional de sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire représentatif de la diversité des habitats naturels des Pays de la Loire, et portant en particulier sur les territoires, milieux, habitats, espèces ou stations d'espèces peu ou insuffisamment concernés par les dispositifs fonciers ou réglementaires de protection et gestion des espaces naturels et des espèces.
- Expérimenter, mettre en œuvre, tester, éprouver, évaluer les techniques de suivis de la biodiversité et de gestion des milieux naturels sur les sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire, afin d'accumuler des références techniques et de valoriser auprès des autres gestionnaires d'espaces naturels de la région les connaissances acquises.

Pour le Conservatoire, la mise en œuvre de ce premier Plan d'actions quinquennal doit être l'occasion de **renforcer et consolider le réseau de sites naturels déjà sous maîtrise foncière et d'usage** du Conservatoire, mais aussi de chercher à **développer ce réseau de sites à l'échelle régionale**.

Cette mission est prioritaire pour le Conservatoire, qui doit veiller à **bien coordonner son action avec celle des autres acteurs associatifs ou publics** (notamment Départements et Conservatoire du littoral) dans une **logique de subsidiarité**, à **impliquer autant que possible la SAFER** dans son rôle d'animation et de veille foncière et à **mobiliser les moyens financiers**, publics ou privés pour développer son intervention sur de nouveaux sites naturels.

Le Conservatoire a de manière générale un rôle d'**accompagnement et de facilitation du montage de projets de conservation de sites naturels avec une dimension « maîtrise foncière ou d'usage »**, à son bénéfice propre ou pour le compte de partenaires associatifs ou publics. Il peut pour se faire élaborer des stratégies ou études foncières sur des territoires particuliers (stratégie foncière sur la Vallée de la Loire en cours d'élaboration par exemple). Il peut aussi accompagner la mise en œuvre de procédures de **classement ou de labellisation de sites naturels** (Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, Réserves naturelles nationales ou régionales...) en intervenant auprès des autorités compétentes.

Le Conservatoire peut mener son action en intervenant dans le cadre de la **mise en œuvre de mesures compensatoires**, en veillant à s'impliquer sur des projets ambitieux et dans le cadre de la Charte éthique des Conservatoires d'espaces naturels en matière de compensation écologique.

## Objectifs opérationnels (2017-2021)

Huit objectifs opérationnels sont décrits dans le Tableau III.

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires	Niveau de priorité <sup>5</sup>
<b>IP1</b>	<b>Consolider les sites déjà sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire</b>	<p>Renouveler les conventions de gestion ou baux déjà existants avec les propriétaires publics ou privés, notamment sur les sites de la Fiche Paillière, de la Colline du Rocher, des Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, des stations de Sonneur à ventre jaune et du Coteau de Brière</p> <p>Réaliser une animation foncière pour renforcer la maîtrise foncière et d'usage autour de cinq sites prioritaires : les Réserves naturelles régionales des Prairies et roselières des Dureaux, Coteau et plateau de Tessé, Coteau et prairies des Caforts, les Stations de Sonneur à ventre jaune et du site de la Vallée des Cartes</p>	<p>Nombre et surface des conventions ou baux renouvelés</p> <p>Nombre et surface de terrains acquis ou conventionnés</p>	<p>Propriétaires fonciers (publics ou privés), SAFER, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Sarthe, Groupe sarthois ornithologique...</p>	<b>P1</b>

<sup>5</sup>« P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

<p><b>IP2</b></p>	<p><b>Développer un réseau de sites en gestion par le Conservatoire à l'échelle régionale</b></p>	<p>S'engager à placer sous la maîtrise foncière ou d'usage du Conservatoire au moins huit sites ou réseaux de sites naturels (ensemble de sites fonctionnels d'un même système écologique/territoire, type vallée de la Loire, Marais poitevin, Presqu'île guérandaise...) (hors Sarthe), en ciblant particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les espaces naturels identifiés dans le Schéma régional de cohérence écologique, la Stratégie de création d'aires protégées (au titre de la biodiversité ou de la géodiversité), les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistiques et floristiques, le réseau Natura 2000</li> <li>- les espaces identifiés dans des stratégies foncières territoriales portées par ou impliquant le CEN (Loire, Marais poitevin...)</li> <li>- les stations d'espèces très patrimoniales, notamment celles faisant l'objet de Plans nationaux d'action ou de Plans de conservation, et pour lesquelles la protection par la maîtrise foncière et d'usage est pertinente et adaptée</li> <li>- les milieux naturels pour lesquels la maîtrise foncière ou d'usage est pertinente et adaptée pour permettre d'engager des actions d'entretien, de restauration et de valorisation des espaces naturels, notamment : les pelouses et landes oligotrophes acidiphiles ou calcicoles, les tourbières alcalines ou acidiphiles, les mégaphorbiaies, les roselières et autres habitats aquatiques patrimoniaux et fonctionnels, les espaces à forte valeur fonctionnelle (espaces de divagation de la Loire par exemple) ou forte naturalité.</li> </ul> <p>Cette intervention devra être coordonnée et complémentaire de celle des autres acteurs, notamment publics (Conservatoire du littoral, Conseils départementaux) ou associatifs (LPO, Bretagne vivante, Fondation des habitats...)</p>	<p>Nombre de nouveaux sites faisant l'objet de maîtrise foncière ou d'usage Surface de nouveaux terrains faisant l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage</p>	<p>Propriétaires fonciers (publics ou privés), SAFER, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseils départementaux, Conservatoire du littoral, CBNB, GRETIA, LPO, CPIE, PNR, Bretagne vivante, Fondation pour la protection des habitats...</p>	<p><b>P1</b></p>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

<p><b>IP3</b></p>	<p><b>Développer des partenariats avec la SAFER et les autres opérateurs ou acteurs impliqués sur le foncier dans les espaces naturels et ruraux</b></p>	<p>Participer aux réunions des Comités techniques et au Conseil d'administration de la SAFER  Déployer des conventions Vigifoncier sur les Communes où intervient le CEN  Mobiliser la SAFER sur les projets d'acquisition du CEN  Accompagner la SAFER sur des enjeux communs (compensation écologique, cahier des charges des CMD...)  Articuler l'intervention du Conservatoire avec celles des autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage sur les espaces naturels, notamment les Départements et le Conservatoire du littoral  Développer des collaborations avec les autres opérateurs de la maîtrise foncière et d'usage en espace rural : Terre de liens, GFA...</p>	<p>Nombre de conventions Vigifoncier signées avec la SAFER  Nombre de transactions traitées et surface acquises par l'intermédiaire de la SAFER  Nombre de participations du CEN en Comité technique et Conseil d'administration de la SAFER  Nombre de collaborations développées avec d'autres opérateurs fonciers</p>	<p>SAFER Maine-Océan et Poitou-Charentes (Vendée), Départements, Conservatoire du littoral, Terre de liens, GFA...</p>	<p><b>P2</b></p>
<p><b>IP4</b></p>	<p><b>Construire et animer des stratégies et études foncières concertées et multi-acteurs pour une préservation coordonnée des espaces naturels</b></p>	<p>Construire des stratégies et études foncières territorialisées à des échelles pertinentes, mobilisant les différents opérateurs fonciers et la palettes des outils de la maîtrise foncière et d'usage, pour répondre à des problématiques locales de conservation et gestion des espaces naturels  Animer des stratégies foncières pour le compte du CEN et/ou d'autres partenaires  Accompagner et faciliter le montage de projets d'acquisition foncière pour le compte d'autres partenaires publics ou associatifs</p>	<p>Nombre et nature de stratégies foncières territorialisées élaborées par le CEN  Nombre et nature des démarches d'animation foncières portées par le CEN  Nombre et nature des projets d'acquisition foncière accompagnés par le CEN</p>	<p>Etat, Région, Collectivités, SAFER, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conservatoire du littoral, Conseils départementaux, PNR...</p>	<p><b>P1</b></p>

<b>IP5</b>	<b>Accompagner la mise en œuvre de procédures de labellisation ou de classement de sites naturels, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAP ou de la politique des RNR/RNN</b>	Accompagner, conseiller les services de l'Etat, de la Région, des Départements et autres Etablissements publics dans l'identification, la labellisation ou le classement de sites naturels (Ramsar, RNR, RNN, ENS, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...) par une animation locale	Nombre et surface de projets de labellisation ou de classement accompagnés/avec implication du CEN	Etat, Région, Collectivités...	<b>P1</b>
<b>IP6</b>	<b>Être un acteur de la compensation écologique en Pays de la Loire</b>	Être un acteur de la compensation écologique en s'impliquant dans la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le respect de la Charte éthique élaborée par la Fédération des Conservatoire d'espaces naturels et en veillant à s'impliquer sur des opérations ambitieuses, apportant une plus-value et intégrées dans leur territoire	Nombre de projets de mise en œuvre de mesures compensatoires accompagnés	Etat, Collectivités, autres maîtres d'ouvrage...	<b>P2</b>
<b>IP7</b>	<b>Diversifier les partenariats pour financer l'acquisition et la gestion de sites naturels</b>	Mobiliser les mécènes, notamment la Fondation du patrimoine et ses partenaires, pour acquérir et gérer des sites naturels Développer des opérations de crowd-funding et autres dispositifs de financements participatifs permettant une contribution du grand public	Nombre de mécènes et montants mobilisés Nombre de projets ayant fait l'objet d'un appel à dons Nombre et montant des dons Nombre de donations ou legs au bénéfice du Fonds de dotation ou de la Fondation favorisés par le CEN	Grand public, Fondations, Entreprises...	<b>P1</b>
<b>IP8</b>	<b>Impliquer le Fonds de dotation et, le cas échéant, la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN, dans le portage du foncier</b>	Orienter les propositions de dons ou legs de terrains naturels faites au Conservatoire vers le Fonds de dotation des CEN Accompagner l'évolution du Fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique, et, le cas échéant, envisager à partir d'une étude d'impact l'opportunité de transférer le foncier à la Fondation Relayer la communication et promouvoir le Fonds de dotation et, le cas échéant, la Fondation des CEN	Surface acquise au bénéfice du Fonds de dotation Nombre d'actes signés au bénéfice du Fonds de dotation	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels	<b>P2</b>

<p><b>IP9</b></p>	<p><b>Construire pour 2020 une stratégie de maîtrise foncière et d'usage régionale identifiant les rôles respectifs du Conservatoire et des autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels</b></p>	<p>A la fin de la mise en œuvre du premier Plan d'actions quinquennal et en vue du second, le Conservatoire cherchera à construire, autant que possible avec les autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels, une stratégie régionale identifiant la contribution attendue en la matière des acteurs régionaux (Départements, Conservatoire du littoral, associations...), parmi lesquels le Conservatoire.</p> <p>A minima et si les conditions ne sont pas rassemblées pour permettre une large concertation sur le sujet, le Conservatoire élaborera sa propre stratégie d'intervention, en veillant à ce qu'elle soit bien coordonnée avec celle des autres acteurs.</p>	<p>Existence d'une stratégie d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage</p>	<p>Départements, Conservatoire du littoral, LPO, Bretagne vivante, Fondation des habitats...</p>	<p><b>P1</b></p>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

**Tableau III : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'objectif « Protéger : développer un réseau cohérent de sites naturels préservés à l'échelle régionale**

## GERER : GERER LE RESEAU DE SITES NATURELS EN VEILLANT A L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

### Eléments d'état des lieux en 2016

En matière de gestion d'espaces naturels, le Conservatoire intervient à différents niveaux et selon différentes modalités :

- Il gère directement les 12 sites naturels pour lesquels il dispose de la maîtrise foncière et d'usage<sup>6</sup>.
- Il accompagne les collectivités territoriales ou d'autres organismes, comme le Ministère de la Défense, à la mise en œuvre de plans de gestion de sites naturels<sup>7</sup>.

#### Sites gérés directement par le Conservatoire

Il s'agit des douze sites pour lesquels le Conservatoire dispose de la maîtrise foncière ou d'usage (baux, conventions de gestion) (tableau 1).

Sept de ces sites (représentant 80% de la surface en gestion par le Conservatoire) sont concernés par des documents de gestion en cours de validité (plans ou notices de gestion) (tableau IV). Il s'agit en général de plans de gestion élaborés dans le cadre de la labellisation en Réserve naturelle régionale (4) ou de plans ou notices de gestion élaborés dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles de la Sarthe (2). Le site de la Vallée des Cartes a quant à lui fait l'objet d'un diagnostic et d'une stratégie d'intervention foncière.

Nom du site	Surface totale (en ha)	Document de gestion	Période couverte
<b>Sites à Sonneur à ventre jaune</b>	0,150	-	-
<b>Réserve naturelle régionale des Prairies et roselière des Dureaux</b>	7,65	Plan de gestion de Réserve naturelle régionale	2016-2021
<b>Réserve naturelle régionale des Coteau et plateau de Tessé</b>	5,57	Plan de gestion de Réserve naturelle régionale	2016-2027
<b>Vallée des Cartes</b>	17,56	Diagnostic et stratégie d'intervention foncière	-
<b>Prés de la Conraie</b>	3,28	-	-
<b>Réserve naturelle régionale des Coteau et prairies des Caforts</b>	3,20	Plan de gestion de Réserve naturelle régionale	2016-2021
<b>Prairies de Bel Air / les Essarts</b>	7,94	-	-
<b>Colline du Rocher</b>	4,95	Notice de gestion	2016-2021
<b>Coteau de Brière</b>	1,31	-	-

<sup>6</sup> Sites classés en 1<sup>ère</sup> catégorie selon la nomenclature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

<sup>7</sup> Sites classés en 2<sup>ème</sup> catégorie selon la nomenclature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

<b>Réserve naturelle régionale du Bas-marais tourbeux de la Basse Goulandière</b>	35,88	Plan de gestion de Réserve naturelle régionale	2017-2028
<b>Prairie de la Fiche Paillère</b>	1,57	-	-
<b>Station à Tulipe sauvage des Mortiers</b>	2,61	-	-

**Tableau IV : Couverture des sites sous maîtrise foncière ou d'usage du Conservatoire en documents de gestion**

Pour mettre en œuvre cette gestion, le Conservatoire s'appuie sur des partenariats développés avec des exploitants agricoles ou particuliers éleveurs, mais aussi sur des entreprises de travaux agricoles ou publics, des entreprises d'insertion...

La gestion mise en œuvre est fortement dépendante des moyens mobilisables et mobilisés. Le classement en Réserve naturelle régionale permet de mobiliser des fonds qui rendent possible la réalisation de suivis et études, de travaux de restauration ou d'entretien, d'accueil du public... La labellisation en Espace naturel sensible rend possible la prise en charge de tout ou partie de l'entretien courant et de certains suivis ou inventaires. Pour d'autres sites où il est plus difficile d'accéder à ce type de fonds, la gestion est mise en œuvre « a minima », notamment en mobilisant des exploitants agricoles.

#### **Sites pour lesquels le Conservatoire assure un accompagnement du propriétaire/gestionnaire**

Le Conservatoire **accompagne les collectivités territoriales ou d'autres organismes, comme le Ministère de la Défense, à la mise en œuvre de plans de gestion** des espaces naturels. A ce stade, le Conservatoire intervient de cette manière sur quatre sites de ce type, pour une surface totale de 313 hectares (tableau V, carte B).

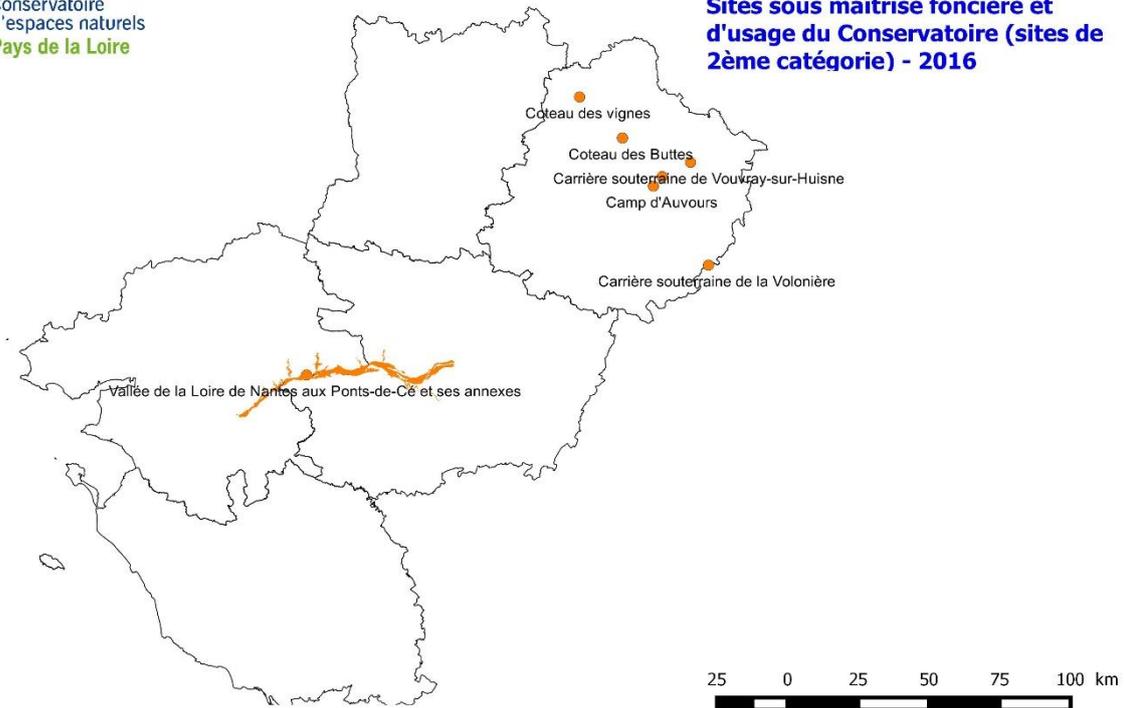
Nom du site	Surface totale (en ha)	Propriétaire/gestionnaire accompagné	Commune
<b>Ancienne sablière de la Belle inutile</b>	13,19	Communauté de communes des Brières et du Gesnois	Montfort-le-Gesnois (72)
<b>Camp d'Auvours</b>	290,87	Ministère de la Défense	Saint-Mars-la-Brière (72)
<b>Coteau des Buttes</b>	4,42	Commune de Ballon	Ballon (72)
<b>Coteau des Vignes</b>	4,72	Commune de Fresnay-sur-Sarthe	Fresnay-sur-Sarthe et Assé-le-Boisne (72)
Total	<b>313,21 ha</b>		

**Tableau V : Sites naturels pour lesquels le Conservatoire assure un accompagnement du propriétaire/gestionnaire**

Pour ces sites, le Conservatoire, en fonction des moyens qu'il peut mobiliser auprès des propriétaires/gestionnaires et d'autres financeurs (Département de la Sarthe, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne notamment) :

- Elabore des documents de gestion,
- Conseille régulièrement le propriétaire/gestionnaire dans les actions de gestion à mettre en œuvre (cahier des charges de travaux, plan de pâturage...),

- Mobilise des partenaires financiers ou techniques,
- Assure une animation auprès du grand public.



Légende

- Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé
- Sites faisant l'objet d'une intervention du Conservatoire par animation Natura 2000 ou accompagnement du propriétaire/de la collectivité

**Carte 2 : sites faisant l'objet d'une intervention du Conservatoire par animation Natura 2000 ou accompagnement du propriétaire/de la collectivité**

NB : l'animation de sites Natura 2000 par le Conservatoire est plutôt traitée dans l'axe II et l'axe III de ce Plan d'actions quinquennal.

**Orientations stratégiques 2017-2021**

Pour le Conservatoire, la mise en œuvre de ce premier plan d'actions quinquennal devra être l'occasion de **maintenir ou renforcer le taux de couverture des sites en gestion par des documents de gestion** (notices, plans de gestion, autre document), validés par le Conseil scientifique du Conservatoire. Cet effort devra porter sur les sites d'ores-et-déjà sous gestion du Conservatoire, et s'adapter au déploiement de son intervention sur de nouveaux sites pendant la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal.

Sur les sites en gestion, il y a un fort enjeu à renforcer **l'intégration territoriale et l'appropriation par les acteurs locaux** (notamment les élus des Collectivités territoriales) **de la gestion des sites**. Il s'agit notamment de veiller à **impliquer durablement les agriculteurs** qui assurent la gestion de la végétation et l'entretien des sites naturels, en formalisant ces partenariats au moyen des outils contractuels appropriés selon les configurations. On veillera aussi à asseoir, et, si nécessaire, formaliser également, les **partenariats et relations développés avec les différents usagers et utilisateurs des sites** en gestion : associations sportives et de randonnées, chasseurs, pêcheurs...

Pour la mise en œuvre de la gestion, le Conservatoire s'attachera à impliquer, notamment sur les opérateurs d'inventaires, de suivis ou d'études ou bien encore de sensibilisation du public, **les partenaires naturalistes** : Conservatoire botanique national de Brest, GRETIA, LPO, CPIE...

Autant que possible et en fonction des moyens disponibles, on aura recours pour la mise en œuvre des travaux de gestion et entretien des sites, à la mobilisation des **entreprises d'insertion sociale**, mais aussi à des **organismes de formation** (Lycées agricoles, MFR...) ou **groupes de bénévoles**.

Par ailleurs, le Conservatoire cherchera à **renforcer et déployer à l'échelle régionale sa capacité d'accompagnement et de conseil** auprès des partenaires publics (notamment Collectivités territoriales et Ministère de la Défense) en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans de gestion de sites naturels. Il s'agit d'accompagner la montée en puissance de ces organismes en matière de leurs espaces naturels remarquables, lorsqu'ils sont en capacité de leur faire.

### **Objectifs opérationnels (2017-2022)**

Cinq objectifs opérationnels sont décrits dans le tableau VI.

Objectif opérationnel		Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires	Priorité <sup>8</sup>
IG1	<b>Elaborer et mettre en œuvre des documents de gestion sur les sites gérés</b>	S'engager à ce que 100% de la surface sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire soit couverte par un document de gestion valide Elaborer des documents de gestion pour une liste de sites validée par le Conseil scientifique et constituant des entités cohérentes de gestion Doter dans les deux ans qui suivent l'intervention du Conservatoire les « nouveaux » sites sous maîtrise foncière et d'usage d'un document de gestion, dès lors qu'ils constituent une entité de gestion cohérente. Evaluer ces documents de gestion lorsqu'ils arrivent à leur terme	Nombre de plans de gestion élaborés Nombre de sites couverts par des plans de gestion Surface couverte par des plans de gestion Nombre de plans de gestion évalués	Etat, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, CBNB, GRETIA, LPO, Collectivités territoriales...	<b>P1</b>
IG2	<b>Evaluer, rationaliser, mutualiser, optimiser les pratiques de gestion mises en œuvre sur les sites gérés</b>	Produire une évaluation des pratiques de gestion mises en œuvre par le Conservatoire sur les sites sous maîtrise foncière et d'usage. Cette évaluation doit être de nature à tirer les enseignements nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion pertinente sur le plan biologique et écologique, pragmatique et pérenne sur le plan technique, efficace et durable sur le plan économique Envisager les possibilités de mutualisation totale ou partielle de la gestion des sites avec d'autres propriétaires/gestionnaires voisins	Production d'un rapport d'évaluation de la gestion des sites comprenant un ensemble de propositions visant à améliorer les pratiques de gestion des sites. Nombre d'initiatives visant la mutualisation d'aspects de la gestion des sites avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels	-	<b>P1</b>

<sup>8</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

IG3	<p><b>Mobiliser les acteurs locaux pour une mise en œuvre intégrée, partenariale et efficace de la gestion des sites</b></p>	<p>Animer les Comités de pilotage ou de suivi de la gestion des sites, en proposant des formules innovantes (rencontres in situ etc...)  Mobiliser, chaque fois que cela est possible, des exploitants agricoles du territoire pour assurer la gestion des sites par fauche, pâturage et autres pratiques adaptées et formaliser ces partenariats sous forme de dispositifs contractuels (baux, prêts à usage...)  Formaliser les partenariats avec les autres usagers des sites, notamment chasseurs et pêcheurs  Privilégier les entreprises d'insertion pour la réalisation des travaux de gestion des sites  Développer l'implication citoyenne dans la gestion des sites naturels en organisant des chantiers de bénévoles  Impliquer les partenaires naturalistes et techniques (PNR, CBN, CPIE, autres associations) dans la gestion des sites  S'appuyer sur le réseau de sites en gestion pour développer des actions à d'autres échelles (TVB, MAEC, Natura 2000...)</p>	<p>Nombre de Comités de pilotage ou de suivis des sites en gestion organisés  Nombre de baux ruraux à clauses environnementales, prêts à usage et autres outils de conventionnement avec les agriculteurs signés  Nombre de conventions signées avec les autres partenaires et autres usagers de la gestion des sites  Nombre de chantiers et travaux confiés à des entreprises d'insertion et autres entreprises de travaux publics ou agricoles  Nombre de chantiers de bénévoles organisés  Nombre total de bénévoles mobilisés</p>	<p>Etat, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Collectivités territoriales, associations naturalistes, animateurs Natura 2000, PNR, Terre de liens, Chambres d'agriculture, agriculteurs...</p>	<p><b>P1</b></p>
IG4	<p><b>Positionner le Conservatoire comme une référence et une tête de réseau en matière de gestion d'espaces naturels en Pays de la Loire</b></p>	<p>Piloter et animer des réflexions et travaux régionaux sur les outils de la gestion des espaces naturels : méthodologie de rédaction et d'élaboration de documents de gestion (notices, plan de gestion...), définition et méthodologie de mise en œuvre de protocoles de suivis de paramètres biotiques ou abiotiques (LIGERO...), évaluation de modes de gestion et valorisation des retours d'expériences etc...  Développer des expériences innovantes et reproductibles en termes de gestion d'espaces naturels des Pays de la Loire  Valoriser l'expérience et les connaissances du Conservatoire en matière de gestion d'espaces naturels dans le cadre de la mise en réseau des gestionnaires prévue à l'objectif opérationnel IV.3</p>	<p>Nombre de démarches initiées par le Conservatoire  Nature et nombre d'outils et de références mis à disposition des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire</p>	<p>Etat, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Collectivités territoriales, associations naturalistes, animateurs Natura 2000, PNR...</p>	<p><b>P1</b></p>

IG5	<b>Accompagner les collectivités territoriales dans l'émergence et la mise en œuvre de projets de gestion de sites et d'espaces naturels</b>	<p>Elaborer des plans de gestion ou accompagner la réalisation de plans de gestion concertés de sites naturels pour le compte des collectivités territoriales ou autres organismes publics, notamment le Ministère de la Défense</p> <p>Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de ces plans de gestion ou autres organismes publics, notamment le Ministère de la Défense</p> <p>Passer des conventions de gestion et/ou de partenariat avec des organismes publics, notamment le Ministère de la Défense</p>	<p>Nombre de plans de gestion élaborés pour le compte des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics</p> <p>Nombre de démarches d'accompagnement à la mise en œuvre de plans de gestion de sites naturels avec implication du CEN</p> <p>Nombre de conventions de gestion/de partenariat signés avec des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics</p> <p>Nombre et nature des collaborations développées avec d'autres organismes</p>	<p>Etat, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Collectivités territoriales, associations naturalistes, animateurs Natura 2000, PNR, Terre de liens, Chambres d'agriculture, agriculteurs...</p>	<p><b>P2</b></p>
-----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

**Tableau VI : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'objectif « Gérer le réseau de sites naturels en veillant à l'implication des acteurs locaux »**

## VALORISER : PROMOUVOIR L'ACTION DU CONSERVATOIRE, NOTAMMENT EN S'APPUYANT SUR LE RESEAU DE SITES EN GESTION

### Eléments d'état des lieux en 2016

Le Conservatoire a commencé à valoriser son action par différents moyens :

- Il propose des **sorties « nature » et autres opérations de découverte des sites en gestion** par le Conservatoire, notamment dans les Réserves naturelles régionales qu'il gère et les sites labellisés Espaces naturels sensibles par le Département de la Sarthe. Ces sorties sont assurées par le Conservatoire, ou confiées à des partenaires (CPIE des vallées de la Sarthe et du Loir notamment). Certaines de ces manifestations s'inscrivent dans diverses manifestations régionales ou locales : « Fête de la nature », « Semaine de la nature », « Semaine de l'étonnante nature sarthoise »...
- Il **assure la promotion des différents projets qu'il met en œuvre auprès du grand public** par divers autres moyens : présentation du film « Pour une Loire vivante, des bras, des boires... et des annexes », conférences sur le Sonneur à ventre jaune, participation à des émissions radiophoniques sur les Chiroptères...

Ainsi, en 2015, 32 animations de ce type ont permis de sensibiliser directement près de 400 personnes.

Le Conservatoire **veille aussi à développer l'adhésion des différents publics à l'action du Conservatoire** au moyen d'opérations incitant le public à devenir un acteur de la préservation et de la gestion des espaces naturels : lancement d'un appel à dons pour acquérir une station de Tulipe sauvage, organisation de Chantiers de bénévoles sur les sites en gestion mais aussi sur des annexes fluviales de la Loire...

Enfin, le Conservatoire participe et relaie les opérations de valorisation du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, notamment en assurant le **déploiement en région des opérations « Fréquence grenouilles » et « Chantiers d'automne »**.

### Orientations stratégiques 2017-2021

Pour le Conservatoire, la mise en œuvre de ce premier plan d'actions quinquennal devra être l'occasion de **maintenir voire renforcer l'offre d'accueil du public** sur les sites naturels gérés par le Conservatoire, en mobilisant ses ressources internes et surtout celles de ses partenaires. Cette offre devra concerner les sites déjà sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire, mais aussi ceux qui le deviendront au cours de la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal.

On veillera aussi à **équiper les sites gérés par le Conservatoire** pour permettre, lorsque cela est possible et compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel, l'accès du public dans de bonnes conditions : sentier balisé, panneau d'information, voire équipements plus importants : observatoire...

Il s'agira aussi de **promouvoir et valoriser les projets** et activités du Conservatoire, en diversifiant et adaptant les moyens et outils de valorisation aux différents publics visés.

De manière générale, le Conservatoire veillera à **améliorer sa notoriété et à faire adhérer le public à son action** en s'appuyant sur différents moyens de communication, et en proposant des modalités de participation directe à l'activité du Conservatoire : adhésion, participation à des chantiers de bénévoles, don pour réaliser des acquisitions...

### **Objectifs opérationnels (2017-2021)**

Cinq objectifs opérationnels sont décrits dans le tableau VII.

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires	Priorité <sup>9</sup>
IVa1	<b>Accroître les connaissances et la culture "biodiversité" des acteurs et de tous les publics par un accueil sur les sites gérés par le Conservatoire</b>	Formaliser et adopter une stratégie de valorisation pédagogique des sites gérés et de l'action du Conservatoire. Proposer des animations sur les sites naturels en gestion en mobilisant les ressources internes et externes, dans le cadre de sorties accompagnées ou d'opérations "portes ouvertes" ou d'autres manifestations innovantes (chantiers de bénévoles...) Viser l'équipement des sites en gestion (panneaux, observatoires, cheminements...) pour permettre un accès des sites au public Produire et diffuser des documents de communication (plaquettes de présentation des sites ect...) des sites	Existence d'une stratégie de valorisation pédagogique des sites gérés et de l'action du Conservatoire Nombre d'animations organisées par le Conservatoire ou ses partenaires sur les sites en gestion Nombre de personnes sensibilisées Nombre de sites aménagés pour permettre l'accès du public Nombre de plaquettes et autres documents de communication produits pour la sensibilisation du public	CPIE, autres associations naturalistes, Collectivités territoriales...	<b>P1</b>
IVa2	<b>Relayer en Pays de la Loire les opérations de communication du réseau des CEN</b>	Proposer des opérations de communication du réseau des CEN, comme "Fréquence Grenouilles" ou "Chantiers d'automne"	Nombre d'opérations "Fréquence grenouilles" ou "Chantiers d'automne" organisées par le Conservatoire ou ses partenaires Nombre de personnes sensibilisées	FCEN, autres partenaires régionaux	<b>P2</b>
IVa3	<b>Promouvoir et valoriser les projets et programmes portés par le Conservatoire</b>	Assurer la promotion des projets développés par le Conservatoire (Contrat pour la Loire et ses annexes, PNA Sonneur à ventre jaune et Maculinea...) au moyen d'outils de communication ou de démarches d'animation adaptés et si possible innovants (présentation film, démonstration sur le terrain, publications dans revues spécialisées, concours "prairies fleuries"...) )	Nombre d'outils ou d'opérations/démarches de communications mises en œuvre pour assurer la promotion des actions avec implication du Conservatoire Nombre de visiteurs du site internet et des sites internet associés (Natura 2000, Contrat pour la Loire et ses annexes...) Nombre de newsletter et autres publications du Conservatoire Nombre d'articles de presse, communications télé/radio valorisant l'action du Conservatoire		<b>P1</b>

<sup>9</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

IVa4	<b>Améliorer la notoriété du Conservatoire et faire adhérer le public à son action</b>	Exploiter les actions IV1 à IV3 pour faire connaître le Conservatoire Assurer la communication générale du Conservatoire dans le cadre d'une stratégie de communication du Conservatoire (intégrant notamment les potentialités de communication et porter-à-connaissance via internet) Développer des actions visant à mobiliser et faire participer à l'action du Conservatoire le grand public, les adhérents, les bénévoles : opérations d'appel à dons sur projets, campagnes d'adhésion au Conservatoire, chantiers de bénévoles...	Existence d'une stratégie de communication du Conservatoire Nombre de visites sur le site internet et les sites internet associés (Natura 2000, Contrat Loire et annexes...) Nombre de newsletter et autres publications du Conservatoire Nombre d'articles de presse, communications télé/radio valorisant l'action du Conservatoire Nombre d'adhérents au Conservatoire Nombre de donateurs et montant des dons faits au bénéfice du Conservatoire		<b>P1</b>
IVa5	<b>Valoriser les services écosystémiques, économiques et sociaux rendus par les sites gérés par le Conservatoire</b>	Valoriser, par des outils adaptés et notamment au travers de la stratégie de communication prévue à l'objectif opérationnel Iva4 et/ou par le développement d'actions opérationnelles les services écosystémiques rendus par les sites naturels gérés par le Conservatoire, mais aussi leur contribution économique et sociale : contribution au maintien de l'élevage et de l'agriculture extensive, à l'activité touristique et au développement de l'éco-tourisme, aux entreprises locales de travaux publics ou agricoles, de développement de lien social avec les bénévoles...	Nature et nombre des contributions du réseau de sites gérés par le Conservatoire aux services écosystémiques, aux filières économiques et à la société		<b>P2</b>

**Tableau VII : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'objectif « Valoriser : promouvoir l'action du Conservatoire notamment en s'appuyant sur le réseau de sites en gestion »**

## AXE STRUCTURANT 2 : ANIMER LES TERRITOIRES



## Eléments d'état des lieux en 2016

Les Conservatoire a une mission statutaire d'accompagnement des collectivités territoriales en matière de gestion d'espaces naturels et d'appui à l'émergence voire d'animation de projets de territoire visant la préservation, la restauration, la gestion des espaces naturels remarquables et trames vertes et bleues des territoires.

A ce titre et dans ce cadre, le Conservatoire :

- Assure l'**animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes** (17 080 hectares), site identifié à la fois au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats, faune, flore » (FR 5200622 et FR 5212002). Le Conservatoire y assure la mise en œuvre du Document d'objectifs approuvé par le Comité de pilotage du site le 19 décembre 2003. Sur ce territoire, le Conservatoire assure aussi, en lien avec les Chambres d'agriculture de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, l'animation du Plan agri-environnemental et climatique (PAEC) auprès des 260 agriculteurs identifiés dans le territoire. Le Conservatoire est aussi **animateur des sites Natura 2000 des cavités souterraines de la Volonière** (Poncé-sur-Loir, FR 5200651) et de **Vouvray-sur-Huisne** (FR 5200652), identifiés au titre de la Directive Habitats pour leurs populations remarquables de Chiroptères.
- Assure avec le GIP Loire-estuaire la **co-animation du Contrat pour la Loire et ses annexes (2015-2020)**. Ce programme, outil opérationnel de la Stratégie de rééquilibrage du lit de la Loire (2014-2027), vise à la fois le rehaussement du lit mineur (porté par Voies navigables de France) et la restauration d'un ensemble de bras et annexes fluviales de la Loire, entre Nantes et Montsoreau. Dans une première période de programmation 2015-2027, il est prévu la restauration de 25 annexes fluviales. Le Conservatoire assure la coordination et l'animation des différents maîtres d'ouvrage : Collectivités territoriales, Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.... Il a aussi produit une étude dite « chapeau » afin d'appréhender les aspects réglementaires auxquels sont assujettis les travaux. D'autres actions sont progressivement développées autour de ce programme : élaboration d'une stratégie d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage en vallée de la Loire, sensibilisation du public au moyen de Chantiers de bénévoles ou de présentation du film « Pour une Loire vivante des bras, des boires... et des annexes », construction et mise en œuvre à venir d'un cadre d'évaluation du programme, développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication...

Par ailleurs, **divers projets d'accompagnement de Collectivités territoriales** sont en cours ou pressentis : accompagnement des Communes de Rochefort-sur-Loire, Béhuard, Denée, Mûrs-Erigné à la gestion de leurs espaces naturels de bord de Loire...

Des projets sont **en cours de développement à une échelle territoriale plus large, visant notamment la restauration et la conservation des trames vertes et bleues**, en particulier avec l'outil « Contrat nature » de la Région des Pays de la Loire.

S'agissant des milieux aquatiques et zones humides, le Conservatoire inscrit les actions d'acquisition, de restauration, de gestion, d'animation de suivi qu'il mène dans les **différents dispositifs territoriaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**. Ainsi, il est signataire du Contrat pour la Loire et ses annexes (2015-2020) et du Contrat territorial « milieux aquatiques » de la Vallée du Loir.

## Orientations stratégiques 2017-2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce premier Plan d'actions quinquennal, le Conservatoire veillera à la fois à **maintenir et conforter un haut niveau d'implication** :

- Sur **l'animation des sites Natura 2000** de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et des cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne. On s'appuiera sur cette mission d'animation des sites Natura 2000 pour développer des actions de conservation et de valorisation du patrimoine naturel des sites en question : animation du PAEC de la Vallée de la Loire, du concours « Prairies fleuries » ...
- Sur la **co-animation du Contrat pour la Loire et ses annexes**, en développant, outre l'animation et la coordination générale des actions de restauration des annexes fluviales, l'implication du Conservatoire sur les dispositifs d'accompagnement du Contrat : stratégie d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage, élaboration et mise en œuvre du cadre d'évaluation du programme, communication/sensibilisation du public.

Par ailleurs, le Conservatoire veillera à **accompagner, faire émerger, développer voire porter des projets de territoire visant la restauration, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels et des trames vertes et bleues**. Cette action pourra mobiliser les fonds et outils financiers disponibles pour soutenir ces projets territoriaux : Contrat nature, LIFE, FEADER, dispositifs territoriaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne... Dans une logique de développement de son action et de déploiement à une échelle régionale, le **Conservatoire s'appuiera sur les territoires où il bénéficie d'une légitimité historique** (Sarthe et Vallée de la Loire) pour travailler à l'émergence de ce type de projets, **mais il veillera aussi à s'impliquer aussi sur d'autres territoires**. Il est à noter aussi que l'intervention du Conservatoire par la maîtrise foncière et d'usage de sites naturels peut constituer un point d'ancrage et un support pour développer des projets de territoire.

Enfin, l'aménagement urbain, le développement économique et la préservation des espaces naturels sont souvent perçus comme des objectifs contradictoires. L'expérience régionale témoigne, au contraire, qu'il est possible de les concilier, en partageant les enjeux et en adaptant les projets aux spécificités des territoires. Le Conservatoire souhaite s'inscrire dans cette dynamique régionale afin de construire, en complément de son action auprès des collectivités, des interfaces avec les acteurs économiques. Ce rapprochement de cultures différentes devra permettre :

- Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques.
- Favoriser et valoriser les initiatives environnementales.
- Développer une filière d'excellence en matière de génie écologique et d'innovation, en particulier biotechnologique.
- Donner une valeur économique à la biodiversité, et en faire un axe de croissance verte.

## Objectifs opérationnels (2017-2021)

Trois objectifs opérationnels sont décrits dans le tableau VIII.

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires	Priorité <sup>10</sup>
II1	<b>Susciter, accompagner l'émergence, aider à concrétiser et/ou porter/animer des projets de territoire de gestion/restauration/animation des espaces naturels et des continuités écologiques toujours dans une démarche concertée et en complémentarité avec les autres acteurs territoriaux (CPIE, PNR, EPCI...)</b>	S'impliquer dans l'élaboration des outils territoriaux (CTMA, CRBV, SAGE...) en faveur des zones humides et milieux aquatiques Accompagner l'émergence, voire s'impliquer dans des Contrats nature et autres dispositifs territoriaux (LIFE, LEADER...) de valorisation, restauration, remaillage, gestion des trames vertes et bleues Accompagner les acteurs locaux (EPTB, collectivités...) dans la détection et la gestion des invasives	Nombre de programmes territoriaux pilotés, accompagnés ou avec participation du Conservatoire	Etat, Région, Agence de l'eau, associations naturalistes...	<b>P1</b>
II2	<b>Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et des cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne</b>	Assurer pour le compte de l'Etat l'animation générale des trois sites Natura 2000 Assurer l'animation du PAEC de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé Accompagner le montage de Contrats Natura 2000 et la souscription de Chartes Natura 2000 Participer au conseil en environnement, accompagner la mise en œuvre des évaluations d'incidences, participer à la sensibilisation sur le dispositif Natura 2000...	Nombre de réunions de COPIIL Natura 2000 Nombre d'exploitants ou autres personnes morales ou physiques accompagnés dans le cadre de mise en œuvre des MAEC ou de Contrats ou chartes Natura 2000 Nombre d'évaluations d'incidences ayant fait l'objet d'un avis du Conservatoire...	Etat, Chambres d'agriculture de Maine-et-Loire et Loire-Atlantique, LPO Anjou...	<b>P1</b>
II3	<b>Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes et contribuer efficacement à la stratégie de rééquilibrage du lit de la Loire</b>	Assurer la co-animation et la coordination du programme de restauration des annexes fluviales de la Loire, en lien avec les différents maîtres d'ouvrage Suivre et accompagner la mise en œuvre du programme de restauration du lit mineur de la Loire (porté par VNF) Evaluer l'effet des travaux de restauration mis en œuvre sur les différents compartiments, par une approche pluridisciplinaire	Nombre de projets de restauration accompagnés dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes	GIP Loire-estuaire, VNF, Fédérations de pêche, Etat, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, associations...	<b>P1</b>

Tableau VIII : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'axe structurant « Animer les territoires »

<sup>10</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

# AXE STRUCTURANT 3 : ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES



## **Éléments d'état des lieux en 2016**

L'action du Conservatoire est située à l'interface de différentes politiques publiques (locales, départementales, régionales, de bassin, nationales ou européennes) auxquelles elle contribue directement.

### **Le réseau Natura 2000**

Mis en œuvre dans la cadre de l'application des directives communautaires « Oiseaux » (1979) et « Habitats, faune, flore » (1992), le réseau Natura 2000 (partie terrestre) occupe 264 492 hectares en Pays de la Loire, soit 8% du territoire régional, répartis en 38 sites.

Le Conservatoire assure l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (17 080 hectares), site identifié à la fois au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats, faune, flore » (FR 5200622 et FR 5212002). Le Conservatoire y assure la mise en œuvre du Document d'objectifs approuvé par le Comité de pilotage du site le 19 décembre 2003. Sur ce territoire, le Conservatoire assure aussi, en lien avec les Chambres d'agriculture de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire, l'animation du Plan agri-environnemental et climatique (PAEC) auprès des 260 agriculteurs identifiés dans le territoire. Le Conservatoire est aussi animateur des sites Natura 2000 des cavités souterraines de la Volonière (Poncé-sur-Loir, FR 5200651) et de Vouvray-sur-Huisne (FR 5200652), identifiés au titre de la Directive Habitats pour leurs populations remarquables de Chiroptères.

Par ailleurs, le Conservatoire est gestionnaire de sites naturels dont il dispose de la maîtrise foncière et d'usage, situés dans d'autres sites Natura 2000 :

- Réserves naturelles régionales des Coteau et prairies des Caforts et des Prairies et roselière des Dureaux, Vallée des Cartes, Prairie de la Fiche Paillère (site Natura 2000 de la Vallée du Loir de Vaas à Bazouges et abords – FR 5200649),
- Réserve naturelle régionale du Plateau et coteau de Tessé, Coteau de Brière (site Natura 2000 de la Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Etang de Saosne et Forêt de Perseigne – FR 5200645).

Enfin, la partie du Camp d'Auvours (291 hectares environ) pour laquelle le Conservatoire bénéficie d'une convention lui permettant d'accompagner la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale, est entièrement comprise dans le site Natura 2000 de la Vallée du Narais, Forêt de Bercé & Ruisseau du Dinan (FR 5200647).

### **La Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)**

La loi Grenelle I prévoit la mise en place d'une Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) identifiant les lacunes du réseau actuel afin de placer sous protection forte (principalement Réserve naturelle nationale, Cœur de Parc national, Arrêté préfectoral de protection de biotope), d'ici dix ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain. Si la maîtrise foncière ou d'usage par les Conservatoires d'espaces naturels n'est pas identifiée comme une mesure de protection forte, elle n'en n'est pas moins considérée comme pouvant contribuer aux objectifs généraux de la SCAP.

La SCAP a été déclinée en Pays de la Loire sous la forme d'un diagnostic localisant les territoires majeurs en Pays de la Loire pour la conservation d'espèces visées par la SCAP. Par ailleurs, une liste de géotopes pour lesquels une protection serait nécessaire a été élaborée.

Six (50%) sites naturels sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire sont situés dans les espaces identifiés au titre de la SCAP.

Par ailleurs le Conservatoire a fortement accompagné la mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (en lien notamment avec le Groupe mammalogique breton et LPO Anjou), dont il assure totalement ou partiellement le suivi :

- Arrêté portant protection du biotope de la Gesse blanche n°99/3010 du 13 juillet 1999 et arrêté modificatif n°2013350-0003 du 16 décembre 2013,
- Arrêté portant création d'une zone de protection du biotope de colonies de Chiroptères dans les carrières souterraines de la Roche à Vouvray-sur-Huisne et Sceaux-sur-Huisne n°2013037-0007 du 7 mai 2013,
- Arrêté portant protection du biotope « Combles et clocher de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste » à Cordemais n°2012352-0005 du 17 décembre 2012,
- Arrêté portant protection du biotope « Combles de l'Eglise Saint-Martin », Le Cellier, n°2012352-0007 du 17 décembre 2012,
- Arrêté portant protection du biotope « Combles et clocher de l'Eglise Saint-Pierre » à Ancenis n°2013025-0004 du 25 janvier 2013.

### **Les Plans d'action en faveur de la faune et de la flore menacées**

Les Plans nationaux d'action (PNA) sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Ce dispositif est mis à contribution lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir ou conserver des populations d'espèces dans un état de conservation favorable. Ces PNA sont déclinés à l'échelle régionale. Ainsi, en Pays de la Loire, 12 Plans nationaux d'action sont déclinés sur divers espèces ou groupes d'espèces : Odonates, Chiroptères, Râle des genêts, Phragmite aquatique, Sonneur à ventre jaune... Par ailleurs, le Conseil régional soutient la mise en œuvre de deux plans en faveur d'espèces complémentaires via des Plans régionaux d'action (PRA) et 17 plans de conservation en faveur d'espèces floristiques.

Le Conservatoire assure l'animation en Pays de la Loire des déclinaisons régionales des Plans nationaux d'action en faveur du Sonneur à ventre jaune et des papillons *Maculinea*.

Par ailleurs, il contribue directement à la mise en œuvre de plusieurs Plans d'action, notamment :

- Le Plan national d'actions en faveur des Chiroptères, notamment au moyen de suivis annuels (en lien avec le Groupe mammalogique breton, le CPIE Loire-Anjou, le PNR Normandie-Maine notamment) d'un ensemble de près de 30 colonies en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe.
- Le Plan national d'actions en faveur du Râle des genêts, en lien avec la LPO Anjou, notamment dans le cadre de l'animation du Plan agri-environnemental et climatique de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé.

- Le Plan national d'actions en faveur des Odonates, en lien avec le GRETIA, par diverses actions de suivis et d'études, notamment sur les Gomphes.
- Le Plan de conservation de l'Angélique des estuaires, en lien avec le Conservatoire botanique national de Brest et Nantes métropole, par l'élaboration de plans de gestion sur les stations dites « réservoir », et la mise en œuvre d'une animation territoriale autour de cette espèce.
- Le Plan de conservation de la Marsilée à quatre feuilles, en lien avec le Jardin botanique de Nantes et le Conservatoire botanique national de Brest, par le portage d'une opération de réintroduction de l'espèce en Vallée de la Loire.
- Le Plan de conservation de la Tulipe sauvage, en lien avec un ensemble de partenaires, au moyen de l'acquisition de la station à Tulipe sauvage des Mortiers.

### **Le Plan Loire IV (2014-2020) et le Xème Programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (2013-2018)**

Le Plan Loire Grandeur nature est un programme d'aménagement global qui vise à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le développement économique dans une perspective de développement durable. Le Plan Loire IV 2014-2020 s'inscrit à la fois dans la continuité des plans précédents et dans une stratégie renouvelée à horizon 2035 : la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire. Le Plan Loire IV est l'instrument d'une politique partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels ou associatifs, portant sur le bassin de la Loire. Les orientations stratégiques à long terme (20 ans) sont fixées par la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire. Le Plan Loire IV les reprend et les décline en objectifs spécifiques pour la période 2014-2020. Deux outils financiers permettent la mise en œuvre du Plan Loire IV : le Contrat de Plan interrégional Etat/Régions du bassin de la Loire et le Programme opérationnel interrégional FEDER du bassin de la Loire.

Dans son Xème Programme, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vise à soutenir les investissements et programmes d'action nécessaires à la reconquête et à la préservation des eaux et milieux aquatiques du Bassin Loire-Bretagne. Les orientations du Xème Programme sont cohérentes avec les objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, 2016-2021) arrêté le 18 novembre 2015 et avec la Directive cadre sur l'eau (DCE). Le Xème Programme a été révisé en octobre 2015 avec des taux d'aide revus à la hausse. La mise en œuvre d'actions de restauration et entretien des milieux aquatiques repose prioritairement sur des programmations territoriales, déclinées notamment dans les Contrats territoriaux milieux aquatiques.

Le Conservatoire contribue activement à la fois au Plan Loire Grandeur nature et au Xème Programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :

- Il co-anime avec le GIP Loire-estuaire et en lien avec Voies navigables de France et un ensemble de maîtres d'ouvrage le Contrat pour la Loire et ses annexes ;
- Il est en cours de construction d'une stratégie d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage en Vallée de la Loire ;
- Il est signataire du Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) de la Vallée du Loir, au titre des actions de gestion des sites qu'il mène sur ce territoire ;
- Il siège à la Commission « milieu naturel aquatique » (COMINA) du Bassin Loire-Bretagne et aux Commissions locales de l'eau (CLE) des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Estuaire de la Loire et Layon-Aubance ;

- Il participe aux Comités de pilotage d'un ensemble de Contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA), notamment en Sarthe ;
- Il assure une animation régionale autour des invasives, dans le cadre de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin Loire-Bretagne (2014-2020).

### **Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la trame verte et bleue**

Décliné par région, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional, vise la préservation, la gestion, la remise en état des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines. Le SRCE des Pays de la Loire, adopté par arrêté préfectoral le 30 octobre 2015, comporte notamment une analyse des enjeux régionaux, une cartographie des trames vertes et bleues régionales (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et un plan d'action stratégique.

Diverses actions du Conservatoire participent directement à la mise en œuvre du SRCE et de la restauration des continuités écologiques :

- L'essentiel des sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire sont situés dans les réservoirs de biodiversité identifiés dans le Schéma régional de cohérence écologique ;
- La mise en œuvre du Contrat pour la Loire et ses annexes contribue pleinement à la restauration des continuités écologiques ;
- De manière générale, l'ensemble des actions de gestion, d'accompagnement des collectivités à la gestion de sites naturels, d'animation de projets de territoire pilotées par le Conservatoire, contribuent à la restauration et la valorisation des continuités écologiques.

### **Les Réserves naturelles régionales (RNR)**

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a modifié le Code de l'environnement (article L. 332-2-1) en instituant les Réserves naturelles régionales (RNR) qui peuvent être créées sur décision du Conseil régional. A ce stade, 19 Réserves naturelles régionales ont été labellisées en Pays de la Loire.

Le Conservatoire gère directement les trois Réserves naturelles régionales des Prairie et roselière des Dureaux, Coteau et prairies des Caforts et Coteau et plateau de Tessé. Par il intervient fortement, en appui du gestionnaire principal (Commune de Parigné-l'Evêque) sur la gestion de la Réserve naturelle régionale des Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière.

### **Les politiques Espaces naturels sensibles (ENS) des Départements**

Les Conseils départementaux portent et soutiennent des actions visant à *préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels (...)* (articles L.142-1 à L.142-13 du Code de l'urbanisme). La mise en œuvre de cette compétence non obligatoire des Espaces naturels sensibles (ENS) par les Conseils départementaux est rendue possible par l'affectation d'une ressource spécifique, la taxe d'aménagement.

Les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire ont voté la mise en œuvre de cette politique des Espaces naturels sensibles. Les modalités de mise en œuvre de cette politique diffèrent toutefois

largement d'un département à l'autre. On distingue notamment deux modalités principales de mise en œuvre de la politique des ENS :

- Les Conseils départementaux de Loire-Atlantique, Vendée et Mayenne privilégient le portage de l'action foncière et de la gestion des sites par le Conseil général lui-même,
- Les Conseils départementaux de Maine-et-Loire et la Sarthe s'appuient sur un réseau de quelques sites acquis par le Conseil départemental, et soutiennent des actions de maîtrise foncière ou de gestion portés par des partenaires (collectivités notamment).

Les Conseils départementaux de Maine-et-Loire (2010), Loire-Atlantique (2012), Sarthe (2013), Vendée (2015) se sont dotés de Plans ou Schémas départementaux des Espaces naturels sensibles.

Le Conservatoire assure la maîtrise foncière ou d'usage de trois sites naturels identifiés dans le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles de la Sarthe (soit un quart environ des Espaces naturels sensibles de la Sarthe) et labellisés à ce titre en 2016 :

- La Vallée des Cartes (Savigné-sous-le-Lude et Thorée-les-Pins),
- Les stations de Sonneur à ventre jaune (Vernie),
- La Colline du Rocher (Ségrie).

Dans ce cadre, le Conseil départemental soutient des actions de restauration, gestion et accueil du public sur les sites naturels.

A ce stade, le Conservatoire n'est pas impliqué dans les politiques Espaces naturels sensibles des autres Départements des Pays de la Loire.

### **Orientations stratégiques 2017-2021**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce premier Plan d'actions quinquennal, le Conservatoire veillera à maintenir et renforcer sa contribution effective aux différentes politiques publiques de protection de la biodiversité et des milieux naturels et à développer des projets qui soient à l'interface de ces différentes politiques.

Ainsi, il maintiendra une forte implication dans l'animation des trois sites Natura 2000 sur lesquels il est aujourd'hui mobilisé. De même, il pourra mobiliser les différents outils liés à cette politique (Chartes, Contrats, LIFE) pour assurer la gestion des sites naturels sous sa maîtrise foncière et d'usage ou celles des partenaires qu'il accompagne, et situés dans des sites Natura 2000.

Il s'attachera aussi à mener des actions qui contribuent à la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP), notamment en déployant son action de protection et de gestion de sites naturels par la maîtrise foncière ou d'usage ou l'accompagnement des collectivités territoriales, dans les « enveloppes territoriales » identifiées au titre de la SCAP. Il pourra accompagner, en tant que de besoin, le classement ou la labellisation de sites naturels (arrêtés préfectoraux de protection de biotope, Réserves naturelles nationales...).

Il veillera à maintenir et renforcer son implication opérationnelle dans la mise en œuvre de Plans de conservation de la faune et de la flore, nationaux ou régionaux : déploiement de la maîtrise foncière et d'usage, accompagnement de procédures de classement, élaboration et mise en œuvre de plans de gestion, portage de projets de réintroduction, mise à disposition de données naturalistes...

Il contribuera aux objectifs du Plan Loire Grandeur nature et au Xème Programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en maintenant une forte implication dans les différents commissions et programmes territoriaux pour lesquels il est mobilisé. Il développera ses objectifs de conservation des sites et milieux naturels, notamment en ayant recours à l'acquisition de zones humides ou d'espaces de mobilité des cours d'eau, en procédant à la restauration et à l'entretien des milieux aquatiques placés sous sa maîtrise ou celle des collectivités qu'il accompagne. De manière générale, il a vocation à accompagner l'extension de compétences de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en matière de biodiversité terrestre, prévue dans la loi du 8 août 2016.

Le Conservatoire s'impliquera aussi dans la mise en œuvre opérationnelle du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), en développant des projets de territoire dans les réservoirs et corridors identifiés dans le SRCE ou les documents d'urbanisme locaux. Il pourra pour cela avoir recours au Contrat nature ou à d'autres outils territoriaux : mise en œuvre de Projets agri-environnementaux et climatiques (PAEC)... Il pourra siéger au Comité régional de la biodiversité, prévu dans la loi du 8 août 2016 et participer à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévu à l'article L. 4251-1 du Code général des collectivités territoriales.

S'agissant de la politique des Réserves naturelles régionales (RNR), le Conservatoire poursuivra la gestion des quatre Réserves naturelles régionales sur lesquelles il est impliqué. Il accompagnera la labellisation en Réserve naturelle régionale d'autres sites naturels, si cela est pertinent.

Enfin, le Conservatoire continuera à inscrire son action dans le cadre du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) de la Sarthe, et s'attachera à ce que les actions qu'il développe soient coordonnées avec les politiques Espaces naturels sensibles des autres départements.

### **Objectifs opérationnels (2017-2021)**

Sept objectifs opérationnels sont décrits dans le tableau IX.

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires
III.1	<b>Participer à la mise en œuvre de la politique Natura 2000</b>	<p>Poursuivre l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et de ses annexes (et des MAEC), ainsi que des cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne</p> <p>Mobiliser les outils contractuels liés à Natura 2000 (Contrat, Charte) pour gérer les sites du CEN situés en Natura 2000</p> <p>Améliorer la connaissance des sites Natura 2000 animés par le CEN, en application de l'objectif IC5</p> <p>Si cela est pertinent et en cas de vacance de l'animation, positionner le Conservatoire comme animateur Natura 2000 sur d'autres sites Natura 2000</p>	<p>Nombre et nature des sites faisant l'objet d'une animation Natura 2000 par le Conservatoire</p> <p>Nombre de bénéficiaires/signataires de MAEC/Contrats Natura 2000/Chartes Natura 2000 sur les sites Natura 2000 animés par le Conservatoire</p> <p>Surface et nombre de sites en gestion par le CEN situés dans des sites Natura 2000</p> <p>Nombre de Contrats/Chartes Natura 2000 dont le Conservatoire est bénéficiaire</p> <p>Nombre de participations à des programmes LIFE</p>	DREAL, Collectivités territoriales, associations naturalistes...
III.2	<b>Participer à la mise en œuvre de la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)</b>	Développer les objectifs opérationnels IP2, IP4, IP5, IG3, IG5 et II1 plus particulièrement dans les espaces identifiés en Pays de la Loire au titre de la SCAP	<p>Nombre et surface des sites en gestion par le CEN compris dans des "enveloppes SCAP"</p> <p>Nombre et nature des projets portés dans des espaces identifiés au titre de la SCAP</p>	DREAL, Collectivités territoriales, associations naturalistes...
III.3	<b>Participer à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et de la Trame verte et bleue</b>	<p>Développer les objectifs opérationnels IP2, IP4, IP5, IG3, IG5 et II1 plus particulièrement dans les espaces identifiés comme corridors écologiques ou réservoirs de biodiversité dans le SRCE, notamment en mobilisant les outils Contrat nature et MAEC</p> <p>Participer au Comité régional biodiversité</p> <p>Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire</p>	<p>Nombre et surface des sites en gestion par le Conservatoire compris dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du SRCENombre et nature des projets portés dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du SRCE (Contrat nature, MAEC...Nature des contributions à l'élaboration du SRADDET</p>	Région, DREAL, Chambres d'agriculture, Collectivités territoriales, associations naturalistes...

III.4	<p><b>Participer à l'animation et à la mise en œuvre des Plans nationaux d'action et Plans de conservation</b></p>	<p>Poursuivre l'animation des déclinaisons régionales des PNA "Sonneur à ventre jaune" et "<i>Maculinea</i>" en Pays de la Loire  Maintenir un fort niveau d'implication, au moyen de la mise en œuvre d'actions spécifiques, dans les PNA "Chiroptères", "Rôle des genêts", "Odonates" et les Plans de conservation "Angélique des estuaires", "Marsilée à quatre feuilles", "Tulipe sauvage"...  Développer les objectifs opérationnels IP2, IP4, IP5, IG3, IG5 et II1 plus particulièrement à des fins de mise en œuvre d'actions de conservation en faveur des espèces faisant l'objet de PNA ou de Plans de conservation élaborés par le CBNB  Si cela est pertinent, élaborer et animer des Plans de conservation sur d'autres espèces ou groupes d'espèces</p>	<p>Nombre de déclinaisons régionales de PNA animées par le CEN  Nombre de PNA ou Plans de conservation auxquels le CEN contribue sous forme d'actions opérationnelles  Nombre et nature des actions mises en œuvre dans le cadre de PNA ou de Plans de conservation</p>	<p>DREAL, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Collectivités territoriales, associations naturalistes...</p>
III.5	<p><b>Coordonner et adapter l'action du CEN avec les politiques Espaces naturels sensibles des Départements</b></p>	<p>Poursuivre la gestion des sites du Conservatoire labellisés Espaces naturels sensibles par le Département de la Sarthe, notamment la Vallée des Cartes, la Colline du Rocher, les sites de reproduction du Sonneur à ventre jaune mais aussi les sites gérés par les Collectivités territoriales que le Conservatoire accompagne, en application des objectifs opérationnels IP1, IG1, IG2, IG5, II1  Assurer une bonne complémentarité et coordination de l'action du Conservatoire avec les politiques des Espaces naturels sensibles des Départements Mayenne, de Loire-Atlantique et de Vendée (Départements pilotant des politiques ENS en régie), voire porter des projets qui s'inscrivent dans le cadre de leur politique (Maine-et-Loire notamment)</p>	<p>Nombre de sites en gestion du CEN labellisés Espaces naturels sensibles par le Département de la Sarthe  Nombre de projets portés par le CEN dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles des Départements  Nombre et nature des collaborations développées avec les autres Départements</p>	<p>Conseils départementaux</p>

III.6	<p><b>Contribuer activement à la mise en œuvre du Xème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Plan Loire IV</b></p>	<p>Contribuer activement aux politiques d'amélioration des milieux aquatiques et de préservation des zones humides, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participant à la COMINA, aux COFIL des CTMA, aux CLE des SAGE dont le Conservatoire est membre</li> <li>- poursuivant l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes, en collaboration avec le GIP Loire-estuaire, VNF et les maîtres d'ouvrage concernés et s'impliquer dans l'évaluation du programme, la réalisation d'études avant travaux, l'accompagnement technique et scientifique du programme</li> <li>- inscrivant les actions d'étude, restauration et entretien des zones humides portées par le CEN dans le cadre des Contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) ou autres outils de contractualisation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne</li> <li>- en développant les objectifs opérationnels IP2 et IP4 de manière à répondre aux objectifs d'acquisition foncière de zones humides ou d'espaces de mobilité des cours d'eau de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne</li> <li>- en maintenant et développant l'animation régionale autour des espèces exotiques envahissantes, en application de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire (2014-2020)</li> <li>- en maintenant une implication forte dans le programme LIGERO</li> <li>- en accompagnant l'AELB dans sa prise de compétence en matière de biodiversité (en application de la Loi portant reconquête de la biodiversité) et dans la préparation du XIème programme</li> </ul>	<p>Nombre de participations à la COMINA, aux COFIL de CTMA, CLE de SAGE</p> <p>Nombre d'annexes fluviales restaurées dans le cadre du CLA</p> <p>Nombre de CTMA et autres outils contractuels dont le Conservatoire est partie prenante</p> <p>Surface acquise avec l'aide financière de l'AELBN</p> <p>Nombre et nature des projets soutenus par l'AELB et le FEDER Loire</p>	<p>Agence de l'eau Loire-Bretagne, FCEN, Conservatoires d'espaces naturels du Bassin de la Loire, Région Centre</p>
III.7	<p><b>Participer à la mise en œuvre de la politique des Réserves naturelles régionales</b></p>	<p>Poursuivre la gestion des Réserves naturelles régionales du Coteau et prairies des Caforts, du Coteau et plateau de Tessé, des Prairies et roselière des Dureaux, du Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière</p> <p>Accompagner, si cela est opportun, la labellisation de nouvelles Réserves naturelles régionales, en application de l'objectif opérationnel IP5</p> <p>Faire bénéficier les gestionnaires de Réserves naturelles régionales de l'expérience du Conservatoire, en particulier en participant aux Comités de gestion</p>	<p>Nombre de sites et surface gérée par le Conservatoire labellisée Réserve naturelle régionale</p> <p>Nombre de projets de Réserve naturelle régionale accompagnés par le Conservatoire</p> <p>Nombre de participation à des Comités de gestion de Réserves naturelles régionales</p>	<p>Région, Collectivités territoriales, associations naturalistes...</p>

Tableau IX : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'axe structurant « Accompagner les politiques publiques »

## AXE STRUCTURANT 4 : PARTICIPATION AUX DYNAMIQUES DE RESEAU



## Eléments d'état des lieux en 2016

La participation du Conservatoire en termes de participation aux dynamiques de réseau est à analyser à deux niveaux :

- Le **Conservatoire participe, principalement au niveau national, à diverses dynamiques de réseau** : il adhère à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et à Réserves naturelles de France. Il est aussi représenté, du fait de son adhésion à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, à l'ATEN et au Centre national des employeurs de l'Animation (CNEA).
- Le **Conservatoire a lui-même un rôle, au niveau régional, de mise en réseau des acteurs**, notamment les gestionnaires d'espaces naturels.

S'agissant des réseaux nationaux auxquels il participe, le Conservatoire :

- Participe activement aux diverses manifestations du réseau des Conservatoires d'espaces naturels : réunions de Conseil d'administration de la Fédération, Séminaire/Congrès, Conférence technique des directeurs...
- Relais en Pays de la Loire les opérations de communication ou de sensibilisation des publics du réseau des Conservatoires d'espaces naturels : Fréquence grenouilles, Chantiers d'automne, opérations de sensibilisation des parlementaires...
- Participe à la vie du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, avec un dossier de donation en cours d'instruction dans les Marais de Brière et de Boulaie.
- Est membre de Réserves naturelles de France.

Quant au rôle du Conservatoire comme animateur de réseau en Pays de la Loire, il se manifeste notamment :

- Par une mission d'animation et de mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire, destinée à rassembler, diffuser les connaissances et retour d'expériences, faciliter le montage de projets communs entre gestionnaires des Réserves naturelles ou d'Espaces naturels sensibles ou autres sites naturels protégés, animateurs de site Natura 2000...
- Au moyen de la mise en œuvre d'une animation régionale autour des Espèces exotiques envahissantes, s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire (2014-2020) et du règlement européen n°1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des Espèces exotiques envahissantes.
- Par l'animation des déclinaisons régionales des Plans nationaux d'action en faveur du Sonneur à ventre jaune et des *Maculinea*.

## Orientations stratégiques 2017-2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce premier Plan d'actions quinquennal, **le Conservatoire s'attachera à renforcer sa participation aux réseaux nationaux** auxquels il participe, mais aussi à **consolider son rôle d'animateur et d'organisateur de réseaux**, lorsqu'il est légitime et compétent pour le faire.

Ainsi, il maintiendra un haut niveau d'implication et une participation active à la vie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, notamment en :

- **Maintenant une forte participation** aux diverses manifestations, initiatives, événements de communication du réseau des Conservatoire d'espaces naturels et à la **vie associative de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels**.
- **S'impliquant dans les programmes initiés et portés par le réseau** des Conservatoire d'espaces naturels : LIGERO, Pasto'Loire...
- Participant au rayonnement du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels et en accompagnant, le cas échéant, la création d'une **Fondation reconnue d'utilité publique pilotée par les Conservatoires**.

Par ailleurs, au niveau régional, le Conservatoire développera des partenariats opérationnels avec ses partenaires régionaux et locaux, notamment les organismes et associations naturalistes. Ces partenariats pourront être formalisés dans des **Conventions de partenariat pluriannuelles**.

Enfin, le Conservatoire **confortera son rôle d'animateur du réseau des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire**, en favorisant l'échange de savoir-faire, de retour d'expériences, les approches pluridisciplinaires, l'émergence de projets communs... En particulier, il s'attachera à :

- **Organiser chaque année un Forum des gestionnaires d'espaces naturels** des Pays de la Loire, événement de mise en commun des expériences et de valorisation du Conservatoire et de ses partenaires locaux.
- De manière générale, piloter, animer, proposer des **réflexions et travaux méthodologiques sur les différents aspects de la gestion d'espaces naturels** : les plans de gestion, les protocoles de suivis, la mise en œuvre de la compensation écologique...
- Organiser et développer l'**animation régionale autour des espèces exotiques envahissantes**.
- Poursuivre l'**animation des déclinaisons régionales des Plans nationaux d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune et des *Maculinea***.

De manière générale, dans la mise en œuvre de ses différents actions et projets, le Conservatoire veillera à développer des collaborations actives et efficaces avec ses partenaires régionaux et locaux et les différents réseaux, notamment associatifs.

### **Objectifs opérationnels (2017-2021)**

Quatre objectifs opérationnels sont décrits dans le tableau X.

Objectif opérationnel		Orientations d'actions	Indicateurs	Partenaires
IV.1	<b>S'impliquer dans la vie du Réseau des CEN</b>	<p>Participer activement aux diverses manifestations du réseau des CEN, notamment réunions de Conseil d'administration, Congrès, Séminaires, Conférence technique des directeurs (CTD), Commissions thématiques et techniques (CTT)</p> <p>Relayer la communication du réseau des CEN, notamment en application de l'objectif opérationnel IVa2</p> <p>Organiser un ou des événements du réseau des CEN en Pays de la Loire (Conseil d'administration de la FCEN, Séminaire, CTD...)</p> <p>Participer aux programmes initiés et portés par le réseau des CEN : Pasto'Loire, LIGERO...</p> <p>Participer à la vie et au rayonnement du Fonds de dotation des Conservatoire d'espaces naturels et, le cas échéant, de la Fondation reconnue d'utilité publique, en application de l'objectif opérationnel IP8</p>	<p>Nombre et nature des participations aux différentes instances fédérales</p> <p>Nombre et nature des événements organisés en Pays de la Loire pour le réseau des CEN</p> <p>Nombre et nature des autres actions développées par le CEN au bénéfice du réseau des CEN</p>	<p>Conservatoires d'espaces naturels, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels...</p>
IV.2	<b>Renforcer et formaliser les partenariats avec les acteurs régionaux</b>	<p>Maintenir un fort niveau d'implication des partenaires régionaux, notamment organismes naturalistes, dans la vie et l'activité du CEN</p> <p>Mettre en place des conventions partenariales pluriannuelles avec les principaux acteurs régionaux (GRETIA, CBNB, PNR...)</p>	<p>Nombre de conventions de partenariats signées avec les acteurs régionaux</p> <p>Nombre et nature des collaborations</p>	<p>GRETIA, CBNB, LPO...</p>
IV.3	<b>Animer et mettre en réseau les gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire</b>	<p>Mettre en œuvre des actions de mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels, notamment protégés ou labellisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter, animer des travaux et réflexions méthodologiques sur les plans de gestion, les protocoles de suivis, la mise en œuvre de la compensation écologique (...) pour le compte et en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels</li> <li>- Organiser un Forum régional des gestionnaires d'espaces naturels annuel</li> <li>- Organiser et développer l'animation régionale autour des espèces exotiques envahissantes, en application de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire (2014-2020) et du règlement européen n°1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Animer, en fonction des besoins, des groupes thématiques</li> </ul>	<p>Nombre et nature des travaux de mise en réseau réalisés</p> <p>Nombre de Forum organisés et nombre de participants</p> <p>Nombre de projets LIFE avec implication du CEN</p> <p>Nature des actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation du groupe régional invasives et des PNA</p>	<p>DREAL, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de RNN, RNR, ENS ou autres espaces protégés, EPTB, FREDON, Forum des marais atlantiques, CBNB...</p>

IV.4	<b>Faire émerger, coordonner et porter des projets partenariaux de portée régionale</b>	Faire émerger, coordonner et porter des projets partenariaux de portée régionale, visant la conservation des milieux naturels (tourbières, pelouses sèches...) et en mobilisant les différents outils mobilisables (LIFE...)	Nombre et nature des projets développés et/ou portés par le Conservatoire	Région, DREAL, AELB, associations naturalistes...
------	-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

**Tableau X : Objectifs opérationnels et orientations d'actions proposés en déclinaison de l'axe structurant « Participer aux dynamiques de réseau »**

# GOUVERNANCE ET MOYENS DEDIES AU FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONSERVATOIRE



Le Conservatoire, créée à l'issue d'une longue période de préfiguration et fruit de la fusion entre le CORELA et le CEN Sarthe, développe son action depuis le 1er avril 2015.

Consécutivement à cette fusion et conformément au traité de fusion approuvé en Assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2015 et aux statuts du Conservatoire déposés en préfecture de Loire-Atlantique le 7 janvier 2015 :

- Les équipes salariées ont été maintenues et consolidées dans leur fonctions et missions, dans le cadre de l'accord d'entreprise du 6 juillet 2015.
- Un nouveau Conseil d'administration de 25 membres a été installé rassemblant les principales parties prenantes de la biodiversité régionale et de la gestion des espaces naturels et ruraux.
- Une Assemblée générale constituée de 5 collèges (Collectivités territoriales, organismes qualifiés, associations membres, adhérents individuels, membres fondateurs) et d'invités permanents.
- Un Conseil scientifique a été installé en janvier 2016 (25 membres).

### **Une gouvernance ouverte**

Le Conseil d'administration se réunit trois fois par an au minimum. Réunissant collectivités, associations, personnes et organismes qualifiés et individuels, le Conseil d'administration assure le développement et la mise en œuvre du projet associatif et engage un programme d'actions annuel proactif visant la connaissance et la préservation des espaces naturels et de la biodiversité régionale.

Le Bureau, constitué de sept membres, se réunit au minimum tous les 2 mois. Il prépare les décisions du Conseil d'administration et est chargé de piloter le fonctionnement général de l'association.

Des Commissions thématiques peuvent être mises en place pour réfléchir et élaborer des actions ciblées (territoriale ou thématique) dont il suggère la mise en œuvre au Conseil d'administration. Une première commission a été mise en place en 2016 sur le thème de la Loire.

### **Une base associative élargie**

Le Conservatoire est au service des territoires et des collectivités pour accompagner et mettre en œuvre des politiques locales, opérationnelles et concertées de conservation de la nature. Plus de 50 collectivités ont apporté leur adhésion au Conservatoire en 2015 et 2016. Il convient de développer la base associative du Conservatoire afin de gagner en légitimité d'une part, d'accroître les capacités d'autofinancement de l'association d'autre part et enfin d'améliorer la couverture régionale de l'action du Conservatoire, au-delà des territoires historiques de la vallée de la Loire et de la Sarthe.

Une campagne d'adhésion ciblée vers les collectivités sera engagée pendant la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal.

La préservation de la nature est l'affaire de tous. Dans cette perspective une ouverture vers la société civile sera recherchée afin que les citoyens puissent s'impliquer dans la vie du Conservatoire : mobilisation d'adhérents et de bénévoles, appels à générosité, communication adaptée...

Dans le même esprit, lors de la révision des statuts du Conservatoire, il sera proposé la création d'un Collège des acteurs économiques, représenté au sein du Conseil d'administration et regroupant les

principaux acteurs du développement local, notamment la Chambre régionale de l'industrie et du commerce.

### **Un projet associatif partagé**

L'Assemblée générale du Conservatoire a approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2015 des Orientations stratégiques de développement formalisées pendant la période de préfiguration du Conservatoire animée par la Fédération des CEN. L'élaboration du Plan d'actions quinquennal est l'occasion de revisiter et d'actualiser ces orientations, de réaffirmer les valeurs portées par le Conservatoire et d'inscrire dans la durée un programme opérationnel partagé par le Conservatoire et ses partenaires et avec l'agrément de l'Etat et de la Région.

Le Plan d'actions quinquennal est issu d'une concertation menée sur l'année 2016. Il a associé administrateurs, salariés et partenaires institutionnels du Conservatoire (Conseil régional et DREAL des Pays de la Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Dès 2017, les relations entre le CEN et ses principaux partenaires institutionnels et opérationnels seront formalisés et consolidés au sein de conventions de partenariat annuelles ou pluriannuelles et/ou d'une charte partenariale.

### **Modalités d'intervention**

Le Conservatoire est au service d'un projet régional de préservation des espaces naturels remarquables et de la biodiversité mobilisant partenaires associatifs, partenaires institutionnels et collectivités. Son intervention repose sur les principes de subsidiarité et de complémentarité.

La mobilisation de l'expertise et des services du Conservatoire doit servir un projet collectif et apporter une plus-value au regard des acteurs et des partenariats mis en place dans les territoires. En aucun cas le CEN cherchera à « faire à la place de » mais cherchera à « travailler avec » et à apporter une contribution positive à la mise en œuvre des actions, en prenant l'attache des acteurs territoriaux (collectivités mais aussi PNR, CPIE, autres associations...).

Dans cette perspective le Conservatoire :

- associe capacité d'animation (animation de réseau de gestionnaire, animation territoriale), expertise naturaliste et médiation environnementale afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets de conservation et de préservation des espaces naturels
- assure le portage de projets de portée régionale et partenariaux
- mobilise le réseau des gestionnaires d'espaces naturels
- collecte, diffuse et valorise les données naturalistes

Concernant les projets de conservation d'espaces naturels nécessitant la maîtrise foncière ou d'usage, le CEN interviendra et proposera ses services après consultation de l'ensemble des acteurs fonciers et en dernier recours, après avoir sollicité l'avis de la Commune ou de l'EPCI et du Conseil départemental, ainsi que, s'il est territorialement compétent, celui du Conservatoire du littoral. Il sera recherché, en priorité, une maîtrise foncière par la collectivité ou un organisme public.

Tout projet d'acquisition foncière par le CEN est soumis pour avis au Conseil scientifique du Conservatoire.

## Une expertise scientifique et technique affirmée

Le Conservatoire mène son action en mobilisant une expertise technique et scientifique interne et externe.

Son équipe comprend un Responsable scientifique en charge de veiller à la qualité des études et des réflexions engagées par le Conservatoire.

Pour développer son action, le Conservatoire s'appuie sur son Conseil scientifique qui est consulté et mobilisé pour enrichir la réflexion et valider les démarches engagées.

## Des moyens internes consolidés

Afin de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs du Plan d'actions quinquennal, le Conservatoire se dotera de moyens humains et techniques adaptés.

### Ressources humaines :

L'équipe en 2017 sera composée de 16 salariés :

- Un directeur
- Un directeur adjoint
- Un responsable d'antenne (antenne Maine-Anjou/Le Mans)
- Deux assistantes administratives (assistante de direction, secrétariat, comptabilité)
- Un responsable scientifique
- Un référent communication et médiation environnementale
- Des chargés de missions et chargés d'études
- Deux volontaires en service civique

Des compétences et une expertise affirmées nécessiteront de définir un plan de formation adapté et significatif. Plus de 500 jours de formation seront proposés aux salariés sur la période des 5 années du Plan d'actions quinquennal.

Afin de gagner en efficacité et en visibilité, une organisation territoriale et thématique sera mise en place : un chargé de mission par grande thématique ; un chargé de mission référent par grand secteur géographique d'intervention du Conservatoire. Des élus référents, territoriaux ou thématiques, pourront aussi être identifiés au sein du Conseil d'administration.

Le développement d'un réseau de bénévoles viendra consolider les capacités d'action du CEN.

### Moyens techniques :

Un plan d'investissement adapté (10 000€/an) permettra de renforcer les capacités d'intervention de l'équipe salariée. Certains équipements pourront être mutualisés et proposés aux partenaires du Conservatoire (matériel d'observation, d'écoute, de suivi, gestion de bases de données, expositions, outils/engins...).

## Une démarche éthique, écoresponsable et sociale

Pour la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, le Conservatoire veillera à développer une démarche éthique, écoresponsable et sociale dans une logique de développement durable et en application de la Charte des Conservatoires d'espaces naturels adoptée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels le 28 mars 2015 et ratifiée par le Conservatoire le 6 mai 2015. En particulier il s'attachera à :

- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre qu'il produira ;
- Intégrer une démarche écoresponsable dans ses différentes pratiques : recyclage des déchets, utilisation de produits peu nocifs pour l'environnement et la santé, réduction de l'empreinte carbone...
- Activer les dispositifs :
  - o de mobilisation citoyenne, notamment en accueillant des volontaires en service civique ;
  - o d'insertion professionnelle, en particulier en accueillant stagiaires, apprentis, doctorants...
  - o d'aide au retour à l'emploi, d'accueil de travailleurs handicapés....
- Envisager le développement d'actions de sensibilisation sur l'action du Conservatoire et d'accueil du public sur les sites auprès de différents publics : scolaires, étudiants, personnes en situation de handicap...

# ANNEXE : OBJECTIFS & INDICATEURS

## CHIFFRES



Ce Plan d'actions quinquennal pourra être évalué à son terme en mesurant le niveau d'atteinte des objectifs chiffrés ci-après.

#### **Axe structurant 1 : Connaître, protéger, gérer, valoriser**

- 10 000 données nouvelles rassemblées chaque année dans SICEN par l'équipe ou les partenaires du Conservatoire, versées à l'INPN et valorisées dans GEOPAL et le SINP.
- 10 conventions de mise à disposition de données naturalistes signées avec les partenaires.
- 8 nouveaux sites naturels sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire (20 au total).
- 100% des sites sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire couverts par un document de gestion (notice ou plan de gestion).
- 2 Plans de gestion/an élaborés pour le compte de collectivités ou autres partenaires.
- 1 000 visiteurs accueillis et sensibilisés sur les sites gérés par le Conservatoire.

#### **Axe structurant 2 : Animer les territoires**

- 100 jours/an d'appui et d'assistance technique et scientifique auprès des collectivités territoriales.
- 5 projets territoriaux (Contrat nature, PAEC, Contrat Natura 2000...) animés ou accompagnés par le Conservatoire chaque année, en lien avec les acteurs locaux.
- 5 annexes fluviales restaurées chaque année dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes.

#### **Axe structurant 3 : Accompagner les politiques publiques**

- 1 convention de partenariat pluriannuelle signée avec le Conseil régional.
- 1 convention de partenariat pluriannuelle signée avec chacun des 5 Conseils départementaux.
- 5 Réserves naturelles régionales gérées par le Conservatoire.
- 5 Schémas d'aménagement ou de gestion des eaux (SAGE) ou Contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) bénéficiant d'une implication du Conservatoire.

#### **Axe structurant 4 : Participer aux dynamiques de réseau**

- 15 dossiers opérationnels de gestionnaires ou collectivités accompagnés par le Conservatoire sur la détection/intervention rapide des espèces exotiques envahissantes émergentes ou la gestion d'espèces largement installées chaque année.
- 1 Forum régional des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire organisé chaque année.
- 1 projet partenariat et collaboratif porté ou faisant l'objet d'une implication chaque année par le Conservatoire.

#### **Gouvernance et moyens dédiés au fonctionnement général du Conservatoire**

- 4 réunions de Conseil d'administration chaque année.
- 100 adhésions nouvelles chaque année au Conservatoire.
- 500 jours de formation suivis par les salariés du Conservatoire
- 10 000 € d'investissement chaque année dans l'outil de travail (équipement informatique, outils et matériel de terrain...)